

15098 B. du L.
DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE M. JOSEPH SHEHYN

TRESORIER DE LA PROVINCE

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 12 AVRIL 1887



QUEBEC.

FSAI

AI

1887

1x2

QL

P.500V.

Lecture

sur plis e

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A l'Assemblée Législative de Québec

LE 12 AVRIL 1887

M. l'Orateur, — Je demande la permission d'exposer la situation financière de la province, avant de soumettre à la Chambre la motion d'usage pour qu'elle se forme en comité des subsides.

La tâche que je vais essayer de remplir présente de très graves difficultés, d'une nature multiple et délicate, et ce n'est pas sans hésitation que je l'entreprends.

Le peu de temps que j'ai eu à ma disposition, la quantité considérable de documents qu'il m'a fallu consulter, l'état peu satisfaisant des statistiques financières à ma disposition, les énoncés contradictoires de mes prédécesseurs, enfin le grand nombre de réclamations en souffrance que j'ai dû étudier, constituent des obstacles de premier ordre, que je n'ai pu vaincre, je l'avoue franchement, d'une manière complète.

De plus, l'aridité du sujet que je suis appelé à traiter, la longueur inévitable des observations que je vais offrir, fatigueront nécessairement l'attention des honorables membres de cette Chambre. Aussi suis-je forcé de solliciter leur extrême indulgence et de les prier de m'écouter avec toute la patience nécessaire.

Je me propose de parler des finances de la province en homme d'affaires, non en homme de parti, d'éviter les récriminations qui pourraient blesser des

adversaires que j'estime, malgré que je sois appelé à condamner leur administration, et de ne rien dire qui soit de nature à troubler le calme qu'il importe tant de conserver dans un débat de la nature de celui-ci.

Pour permettre aux députés de suivre plus facilement et avec moins de fatigue, l'exposé financier que je vais avoir l'honneur de leur soumettre, il est nécessaire d'indiquer clairement l'ordre que j'ai adopté. Voici cet ordre :

1. Remarques sur l'exercice 1885-86 ;
2. Tableau de toutes les opérations de la caisse depuis 1882, date du dernier emprunt consolidé, jusqu'au 30 juin 1886 ;
3. Opérations et résultats de l'exercice en cours ;
4. Etat de la caisse le 1er février 1887, date de notre entrée en charge ;
5. Etat complet de l'actif et du passif le 1er février 1887 ;
6. Estimation des recettes et des dépenses du prochain exercice.

Entrons maintenant dans l'examen de chacun de ces points en particulier.

I

Remarques sur l'exercice 1885-86

Avant d'entrer dans l'examen de cet exercice, il convient de dire, pour éviter tout malentendu, que les comptes publics ne sont qu'une simple énumération des recettes et des paiements de l'exercice auquel ils s'appliquent et qu'ils ne définissent par la situation véritable, quant à ce qui concerne nos obligations et la nature de ces obligations. Pour se renseigner sur ce point, il faut établir pour une date déterminée le montant respectif de l'actif et du passif : c'est le seul moyen de connaître exactement la situation. C'est facile à faire, du moment que nous connaissons ce qui nous est dû et ce que nous devons. Pour connaître exactement ce que nous devons, il faut bien entrer dans l'examen de l'exercice en cours, qui va se solder par un déficit et augmenter d'autant le chiffre de notre dette flottante. Pour faire cet examen, il faut d'abord se rendre compte des recettes et des dépenses, afin de constater si les recettes excèdent les dépenses, ou si les dépenses excèdent les recettes, abstraction faite des emprunts temporaires, qui apparaissent ailleurs sous une autre forme. Enfin, ce dont il faut se rendre compte, ce sont les recettes qui sont censées former partie du fonds consolidé, pour les comparer avec le total des dépenses. Si ces dépenses, quelle qu'en soit la nature, excèdent les recettes du fonds consolidé, il est évident que cet excès constitue un déficit, qu'il faut combler d'une manière ou d'une autre.

Il faut avouer que l'année dernière, les comptes publics ont été préparés de façon à induire en erreur les esprits les plus habitués à ces sortes d'études : on a mêlé les recettes ordinaires avec les recettes extraordinaires, et les dépenses ordinaires avec les dépenses extraordinaires. Dans le but d'obvier à cette confusion, j'ai fait faire, dans les comptes pour 1885-86, un seul total pour les recettes et un seul pour les dépenses, ce qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil les opérations de cet exercice et d'en apprécier le résultat général d'une manière plus rationnelle.

Les comptes publics qui ont été distribués aux honorables députés renferment un état des recettes et des paiements de cet exercice. Pour en faciliter l'intelligence j'ai, à l'exemple de mes prédécesseurs, fait préparer un état résumé des recettes et des paiements, qui est comme suit :

Recettes de l'exercice, 1885-86

Puissance du Canada.....	\$1,315,983	76
Terres de la Couronne.....	620,821	76
Licences	307,392	28
Justice.....	219,374	63
Pourcentage sur les honoraires des officiers publics.....	6,606	38
Législation.....	184	78
Gazette Officielle	18,012	12
Asiles—contributions des municipalités et des patients.....	18,345	22
Edifices publics.....	1,850	89
Revenu casuel.....	1,433	95
Contributions au fonds de pension.....	4,931	17
Intérêt.....	54,569	19
Prêt aux incendiés de Québec.....	726	66
Contributions pour l'inspection des compagnies provinciales d'assurance.....	733	09
Recettes d'exploitation du chemin de fer Q. M. O. & O	2,031	86
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	371,876	41
Prime, escompte et change.....	895	24
Remboursements.....	3,956	86
	<hr/>	
Total du revenu ordinaire.....	\$2,949,726	35
Fonds en fidéicommis—Licences de mariage, intérêt sur dé pôt, etc., du comité catholique du conseil de l'Instruc- tion publique.....	\$	8,101 89
Contributions au fonds de pension des instituteurs.....		17,897 62
Remboursement d'avances.....		4,500 00
Fonds d'emprunt municipal.....		102,361 50
Produit du placement des obligations du palais de justice de Québec.....		50,000 00
Remboursement sur compte de construction du Q. M. O. & O....		12,450 17
Emprunts temporaires.....		750,000 00
		<hr/>
		945,311 18
		<hr/>
Total des recettes provenant de toutes sources.....	\$3,895,037	53

Paiements de l'exercice 1885-86

Dette publique.....	\$ 977,760 32	
Législation.....	181,987 75	
Gouvernement civil.....	183,675 41	
Administration de la justice, y compris la police, les institutions de réforme et l'inspection des bureaux publics.....	454,173 81	
Instruction publique.....	344,735 00	
Institutions littéraires et scientifiques.....	8,387 75	
Arts et métiers.....	9,000 00	
Agriculture.....	79,182 89	
Immigration.....	9,089 71	
Colonisation.....	161,205 40	
Travaux et édifices publics.....	\$259,584 40	
Moins payé à même l'emprunt de 1882 et le produit des débetures.....	142,489 29	
		117,095 11
Asiles d'aliénés.....	230,000 00	
Allocation aux institutions de bienfaisance.....	37,776 00	
Ecoles de réforme et d'industrie.....	24,332 27	
Divers.....	29,000 00	
Agent en France.....	2,500 00	
Commission royale re chemin de fer Q. M. O. & O.....	7,765 64	
Ingénieurs des mines.....	2,675 90	
Dépenses du département des terres de la couronne.....	130,000 00	
Gazette Officielle.....	12,260 77	
Timbres, licences etc.....	12,000 00	
Pensions.....	15,859 07	
Fonds des municipalités.....	288 00	
Licences—montants payés par les officiers du revenu à même leurs perceptions.....	18,955 02	
Fonds de bâtisse et des jurés—montants payés par les shérifs à mê- me leurs perceptions.....	7,576 77	
Frais d'exploitation du chemin de fer Q. M. O. & O.....	9,999 57	
Inspection des chemins de fer.....	850 50	
Prêt pour grains de semence—remboursement des avances faites par la Banque de Montréal en 1872 sur les obligations des municipalités.....	20,030 40	
Total des dépenses ordinaires.....		\$3,088,163 06
Fonds en fidéicommiss — fonds des licences de mariage et \$500 du dépôt pour l'instruction supérieure catholique.....	7,910 00	
Palais de justice de Québec, sur le produit des obligations placées	55,489 29	
Hôtel du parlement, sur le produit de l'emprunt de 1882.....	87,000 00	
Construction de chemin de fer de Q. M. O. & O., sur le produit de l'emprunt de 1882.....	5,457 32	
Subsides aux chemins de fer do.....	316,663 00	
Remboursement du dépôt de garantie du chemin de fer Québec Central, à même l'emprunt de 1882.....	130,383 83	
Remboursements d'emprunts temporaires.....	450,000 00	
Total des paiements de toutes sortes.....		\$4,141,066 50

Ce qui donne le résultat suivant :

Total des paiements	\$4,141,066 50
Total des recettes.....	3,895,037 53
Excès des paiements sur les recettes	\$ 246,028 97

Les opérations de caisse accusent le résultat suivant :

Argent en caisse le 30 juin 1885.....	\$1,265,481 56
Moins mandats impayés le 30 juin 1885 et payés depuis.....	61,989 24
	<u>\$1,203,492 32</u>
Excès des paiements sur les recettes, tel que ci-dessus.	246,028 97
	<u>\$ 957,463 35</u>
Argent en caisse le 30 juin 1886	\$1,034,703 49
Moins mandats impayés le 30 juin 1886.....	77,240 14
	<u>957,463 35</u>

Il ne peut y avoir de conteste sur le total des recettes et des paiements ; mais il peut y avoir divergence d'opinion sur la quotité du déficit. Tout dépend du point de vue auquel on se place pour classer certaines opérations de caisse et faire la distinction entre les recettes et les dépenses ordinaires d'un côté, puis, de l'autre, les recettes et les dépenses extraordinaires. Certaines gens soutiennent par exemple, que les recettes provenant de remboursements à compte du capital peuvent être employées pour acquitter les dépenses ordinaires et, par conséquent, données comme faisant partie des recettes du fonds consolidé. D'autres sont d'un avis contraire. Sur ce point, comme du reste sur bien d'autres, l'honorable député de Sherbrooke a soutenu le pour et le contre, dans ses discours sur le budget. Il a soutenu le *contre* en 1879 (*Débats* de 1879, p. 199) et en 1883 (*Débats* pour 1883 p. 728), quand il était dans l'opposition ; il a soutenu le *pour* quand il était dans le gouvernement et qu'il avait intérêt à mettre cette théorie en pratique pour couvrir ou atténuer les déficits, notamment en 1880 (*Débats* de 1880, pages 455 et 479) et en 1881 (*Débats* de 1881, pages 652 et 653).

Il y a des sommes spéciales qui ont été employées pour des services spéciaux, mais qui ne se renouvellent pas. Il y a des recettes et des dépenses qui, par leur nature même, sont à la fois ordinaires et extraordinaires, de sorte qu'en voulant établir le montant précis de la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires, on s'expose nécessairement à des débats qui font oublier le point principal, lequel est de savoir si les dépenses ont réellement excédé le chiffre normal des recettes, quelle que soit la nature des unes et des autres.

Je ne crois pas qu'il soit bien utile d'entrer dans toutes ces distinctions. Après tout, peu importe de savoir si, pour un exercice en particulier, il y a équilibre apparent entre les recettes et les dépenses telles que portées dans les comptes publics, puisque ces comptes ne sont qu'une énumération des recettes

et des paiements, mais n'indiquent pas s'il a été laissé des services en souffrance, ou s'il a été contracté de nouvelles obligations durant l'exercice auquel ces comptes s'appliquent. Or, c'est là toute la question. Il est facile de faire accuser aux comptes publics un surplus apparent, quand au fond il y a véritablement un déficit: pour cela, il suffit de laisser quelque service en souffrance ou de contracter un emprunt. La première opération diminue le chiffre des dépenses, de même que l'autre augmente celui des recettes. Dans ce cas, les comptes publics accusent un surplus, ce qui n'empêche pas que la situation, ou plutôt le résultat des opérations, se solde par un déficit réel, qui ajoute autant à la dette de la province. C'est malheureusement de cette façon que l'on a réussi depuis quelques années à montrer une situation apparemment favorable, quand en réalité chaque exercice se soldait par une augmentation considérable de la dette.

Appliquons ces considérations à l'exercice qui nous occupe.

D'après les comptes publics, les dépenses normales ont été de.....	\$3,032,771.45
Et les recettes ordinaires de.....	2,954,226 35
	\$ 78,545.10
Laissant un déficit apparent de.....	

Ce chiffre ne concorde pas avec celui de \$138,436.71, que j'ai donné il y a quelques instants comme représentant l'excès des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires. Voici comment s'explique cette différence.

Durant l'exercice qui nous occupe, il a été payé, en sus du produit de l'emprunt de \$200,000 affecté à cette fin, une somme de \$34,510.71 pour la construction du palais de justice de Québec. Cette somme a été prise sur le revenu du fonds consolidé: elle est donnée comme dépense ordinaire dans l'état que je produis, au lieu qu'elle figure comme dépense extraordinaire dans les comptes publics.

Les \$20,030.40 payés à la banque de Montréal en remboursement du prêt pour grains de semence fait en 1872, les \$850.50 payés pour l'inspection des chemins de fer, sont pareillement entrés parmi les dépenses ordinaires dans l'état du sous-trésorier et figurent dans les comptes publics au nombre des dépenses extraordinaires, ce qui fait encore une différence d'autant.

Enfin, les comptes publics donnent comme recette ordinaire les \$4,500.00 remboursés à compte du prêt fait à l'asile de la Longue-Pointe, au lieu que dans l'état des recettes, cette somme figure naturellement au nombre des recettes à compte du capital.

Ces différentes sommes forment un total de \$59, 891.61, ce qui est exactement la différence entre \$138,436.71, excès des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires, d'après l'état en question, et \$78,545.10 l'excès qu'accusent les comptes publics.

Comme on le voit, le résultat change considérablement, selon que l'on fait entrer certaines dépenses dans les dépenses ordinaires ou les dépenses extraordinaires, ce qui prouve mon énoncé, c'est-à-dire que les comptes publics ne sont qu'une énumération des recettes et des paiements, mais ne sont pas une indication précise de la situation réelle.

Durant l'exercice en question, nous avons encaissé \$54,110.96 d'arrérages d'intérêts sur le subside accordé par le gouvernement fédéral, pour la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa. Cette somme est une recette sur laquelle nous ne pouvons pas naturellement compter pour une autre année : il faut l'éliminer des recettes ordinaires.

Durant le même exercice, il a été payé pour rachat de la dette consolidée une somme de \$51,994.45. De prime abord, on est porté à croire que le paiement de cette somme constitue une diminution d'autant sur la dette ; mais en réfléchissant un peu, on constate de suite que c'est tout simplement la conversion d'une dette consolidée en dette flottante, puisque les revenus ordinaires ne suffisant pas, il a fallu prendre ces \$51, 994.45 sur des emprunts temporaires.

Il a été perçu \$102,361.50 sur les créances du fonds d'emprunt municipal. Cette somme représente un remboursement de capital, et je considère qu'elle ne devrait pas entrer dans les recettes ordinaires.

J'ai fait entrer dans les dépenses ordinaires une somme de \$100,000.00 employée pour les chemins de colonisation. Cette somme, bien que donnée dans le budget comme devant être prise sur un emprunt, entre réellement dans la catégorie des dépenses ordinaires. Il est bien vrai qu'elle est exceptionnelle quant au chiffre, mais elle ne l'est pas quant à son emploi, puisque les dépenses de cette nature se renouvellent tous les ans. Au point de vue de la caisse et de l'actif, c'est une somme qui ne sera plus dépensée, mais qui, malgré tout, doit entrer dans la classe des dépenses afférant au service de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans les recettes, on a fait entrer le produit des obligations du palais de justice de Québec—\$50,000.00, que l'on a escomptées avec l'argent provenant du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O., formant un dépôt spécial pour le rachat de la dette consolidée. C'est-à-dire qu'on a pris une somme de \$50,000.00 sur un dépôt spécial produisant des intérêts, pour la faire entrer dans les recettes de cet exercice, et qu'on a remplacé cet argent par du papier ou des titres ne rapportant pas d'intérêt. Théoriquement, il est bien vrai que la loi oblige certaines municipalités à payer l'intérêt et le fonds d'amortissement sur ces obligations ; mais en pratique, les municipalités ne payant pas, nous sommes obligés de prendre sur le revenu du fonds consolidé la somme requise pour le service de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur ces \$50,000.00 ainsi que sur les \$150,000.00 qui avaient été pareillement escomptées l'année précédente. C'est-à-dire que ces \$200,000.00 d'obligations du palais de justice ne rapportent aucun intérêt et que, par conséquent, nous perdons l'intérêt sur cette somme. Naturellement, cette recette n'est pas entrée dans les recettes ordinaires.

Enfin, pour diminuer le déficit, on n'a pas employé tout le montant des crédits votés et l'on a laissé certains services en souffrance.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble des recettes et des dépenses, telles qu'elles apparaissent dans les comptes publics, pour l'exercice qui nous occupe.

D'après ces comptes, il a été payé durant l'exercice 1885 86, en sus des remboursements d'emprunts temporaires, une somme de..... \$ 3,691,066 50 et les recettes totales, non compris le produit des emprunts temporaires, ont été de 3,145,037.53

Faisant une différence de.....		\$ 546,028 97
Mais il faut déduire des recettes normales, celles provenant des fonds en fidéicommis.....	\$25,999 51	
Moins ce qui a été remboursé sur ces fonds.....	7,910 00	18,089.51
		<hr/>
ce qui porte le découvert à.....		\$564,118 48

Tel est, d'après les comptes publics, l'excédant des paiements sur les recettes.

Nos déficits sur l'ensemble des opérations s'élèvent donc en moyenne à \$500,000 par année, d'après les comptes publics. Mais cet excès des paiements sur les recettes n'indique pas d'une manière précise le montant exact du déficit, car parmi les paiements, il y a des sommes qui sont couvertes par le dernier emprunt, et pour combler le vide causé dans le produit de cet emprunt consolidé, on a contracté des emprunts temporaires, ce qui n'améliore pas du tout la situation.

Tout cela est corroboré par l'état de la caisse, que voici :

Argent en caisse le 30 juin 1885.....		\$1,265,481 56
Ajoutez le montant des emprunts temporaires contractés durant l'année.....		750,000 00
		<hr/>
Argent en caisse le 30 juin 1886.....	\$1,034,703 49	\$2,015,481 56
Ajoutez le montant remboursé sur les emprunts temporaires.....	450,000 00	1,484,703 49
		<hr/>
Laisant une différence de.....		\$530 778 07
Moins les mandats de 1885, payés en 1886.....		61,989 24
		<hr/>
		\$468,788 83
Ajoutez les mandats impayés de 1886.....		77,240 14
		<hr/>
		\$546,028 97
Différence entre les dépôts reçus et les dépôts remis.....		18,089 51
		<hr/>
		\$564,118 48

Nous avons payé pour service de l'intérêt sur la dette flottante \$29,895.97 en 1885 et seulement \$26,846.68 en 1886, alors que le montant des emprunts temporaires était plus considérable que l'année précédente. Comment cela se fait-il ? C'est facile à expliquer. En 1885, nous avons reçu sur la balance de l'emprunt, en dépôt spécial portant intérêt et autres, une somme de \$80,078.60. En 1886, nous n'avons reçu que \$54,569.29, ce qui fait une diminution de \$25,509.41. Cette différence, ajoutée au montant d'intérêt payé sur notre dette flottante, \$26,846.68, forme un total de \$52,356.09. Si vous déduisez de cette somme l'intérêt payé en 1885, soit \$29,895.97, il reste pour 1886 un excès d'intérêt de \$23,460.12, ce qui démontre une diminution de capital de \$170,000 à \$500,000. Cela prouve que nous avons dépensé ce montant en sus de nos revenus, y compris la balance de notre dernier emprunt. En d'autres termes, cela prouve que nous avons pris cette somme sur la balance de notre dernier emprunt consolidé, et que nous l'avons remplacée par un emprunt temporaire. Enfin, cela prouve que nous avons englouti cette somme en sus de nos revenus depuis notre dernier emprunt.

Ainsi, les explications que je viens de donner montrent clairement que durant l'exercice 1886, nous avons dépensé en sus de nos ressources, plus de \$500,000.

J'ai mentionné d'une manière incidente, il y a quelques moments, les dépenses faites durant le dernier exercice pour les chemins de colonisation. Avant d'aller plus loin, il n'est peut-être pas hors de propos d'attirer l'attention de la Chambre sur cette dépense et, surtout, sur la manière dont l'honorable député de Sherbrooke nous a fait voter, pour le dernier exercice et pour l'exercice en cours, l'énorme somme affectée à ce service.

Chemins de Colonisation.

En 1885, l'honorable député de Sherbrooke a fait voter pour les chemins de colonisation un crédit de \$70,000. Dans son discours sur le budget, il nous a exposé que la somme dépensée pour ces chemins l'année précédente s'étant élevée à \$82,000, il faisait une économie de \$12,000 en ne demandant que \$70,000 pour 1886. Dans le budget supplémentaire pour ce dernier exercice, il fit voter une somme additionnelle de \$100,000 pour le même service et le même exercice, faisant en tout \$170,000. Sur ce crédit, il a été dépensé \$152,214.00 en 1886.

Pour l'exercice en cours, ou de 1887, il a fait entrer dans le budget un crédit de \$70,000 pour le même service. Voici ce qu'il disait le 7 mai dernier dans son exposé budgétaire :

“ On remarquera que dans les octrois de la dernière session, 1885, \$100,000 furent spécialement votées pour les chemins de colonisation qui ne devaient pas être prises sur le revenu ordinaire, mais étaient imputables au capital.”

Il portait cette somme au compte du capital ; mais dans l'estimation des recettes il ne mettait rien pour subvenir au paiement de cette dépense, qu'il donnait comme dépense extraordinaire, et, de fait, il a pris sur les revenus du fonds consolidé pour y faire face.

Mais continuons à citer ses paroles :

“ Les crédits demandés pour ces divers services pour l'année 1887 sont de \$164,315. A la dernière session, en 1885, pour l'exercice 1886, le crédit voté était de \$280,003.14, soit une différence en faveur de l'année prochaine de \$115,688.74. Ceci, cependant, comprend l'octroi spécial de \$100,000 pour les chemins de colonisation.”

En lisant ce dernier extrait, on est naturellement porté à croire que l'honorable député va faire dans ce service une économie de \$115,688.74. C'est ce que la Chambre comprit dans le temps. Or ce n'était pas l'intention de l'honorable monsieur, puisque je répète la citation, il disait dans une autre partie de son discours : “Ainsi, à part l'allocation spéciale qui sera comprise dans les prévisions budgétaires supplémentaires de cette session, la différence n'est que de \$15,688.74 en moins pour l'année prochaine.” On est forcément enclin à croire que par cela, il veut faire allusion aux \$100,000 dont il parle ailleurs.

Ces paroles sont incontestablement de nature à faire croire à la Chambre qu'il y aura retranchement dans ce service, et ce n'est qu'en étudiant attentivement ce paragraphe que l'on arrive à découvrir qu'il va demander une nouvelle somme de \$100,000 dans un budget supplémentaire. Il commence par nous dire qu'il y aura diminution de \$115,688.74 dans ce service, mais il nous déclare plus loin qu'il n'y aura qu'une diminution de \$15,688.74. Tout cela est donné pour faire croire qu'il n'y aura qu'un seul crédit spécial de \$100,000, tandis que c'est une autre somme de \$100,000 qu'il veut faire voter subséquentement dans le budget supplémentaire.

N'ai-je pas cent fois raison de dire et de répéter que les exposés budgétaires de l'honorable député de Sherbrooke n'étaient pas de nature à éclairer la Chambre et le pays ?

Dans un budget supplémentaire soumis à la fin de la dernière session, il nous a fait voter un nouveau crédit de \$80,000 pour les chemins de colonisation. C'est l'article 52½ du budget supplémentaire pour 1887. Avec le montant déjà voté pour le même exercice, cette somme forme un total de \$150,000. C'est-à-dire qu'en totalité nous avons voté les sommes suivantes pour chemins de colonisation :

En 1886.....	\$170,000
“ 1887.....	150,000
	<hr/>
En tout.....	\$320,000

Nous avons dépensé en 1886.....	\$152,214
Du 30 juin 1886 au 1er février 1887.....	135,000
Balancé à dépenser du 1 février au 30 juin 1887....	15,000
	\$302,214

C'est-à-dire qu'en deux ans, nous avons dépensé \$162,214,00 de plus que le montant ordinaire de \$140,000.00.

Si cette énorme somme de \$302,214.00 avait été avantageusement dépensée pour la colonisation, nous pourrions nous consoler de l'énormité de cette dépense ; mais il est fort à craindre qu'elle n'ait été employée bien plus pour influencer l'électorat en faveur du gouvernement qui nous a précédés, que pour avancer réellement la cause de la colonisation. La multiplicité des affaires, depuis notre entrée en charge, nous a empêchés de nous enquérir de la manière dont cette somme a été réellement employée ; mais nous nous en occupons dans le moment et certains renseignements que nous avons déjà sont de nature à faire croire que mon honorable ami, le Commissaire des Travaux Publics, aura là une belle occasion d'exercer sa vigilance. Dans tous les cas, il est facile de se former une idée de ce que les agents du gouvernement ont pu faire dans les dernière élections, avec une aussi énorme somme en mains comme moyen d'action.

II

Etat des recettes et des paiements en argent du 30 juin 1882 au 30 juin 1886

Cet état, qui porte le numéro 1 est un résumé complet des recettes et des paiements en argent, pour la période qu'il couvre. Il indique la provenance de toutes les sommes encaissées ainsi que la nature de tous les paiements effectués durant ces quatre ans. Je puis affirmer sans crainte que tous les chiffres sont strictement conformes aux écritures des livres du trésor.

Les opérations de ces quatre exercices se soldent par un excès de \$577,774,-94 des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires, ou un déficit de ce montant. C'est le déficit apparent ; mais le déficit réel est plus considérable. Le total des recettes ordinaires comprend les sommes provenant du fonds d'emprunt municipal, \$184,942,02 pour les quatre ans. Comme cette somme représente un remboursement de capital, des recettes qui ne reviendront plus, il est incontestable qu'elle constitue un revenu extraordinaire et qu'il faut la déduire du total des recettes ordinaires. Cette déduction augmenterait d'autant le déficit, qui se trouverait ainsi porté à \$762,716.96, ou une moyenne de \$190,679.24 par année, pour ces quatre ans.

Les recettes ordinaires, telles que je viens de les donner comprennent l'augmentation de subsides que nous avons obtenue du gouvernement fédéral. Cette augmentation de subsides a produit \$187,310,68 en 1885 et 301,271.64 en 1886, ou 488,582.32 en tout. Il est évident que sans cette nouvelle source de revenu,

le déficit serait d'autant plus considérable, c'est-à-dire qu'il aurait été plus élevé sous le gouvernement Ross que sous l'administration Mousseau. En 1883, lorsque nous n'avions pas le contingent de cette augmentation de subside fédéral, l'excès des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires, y compris \$34,120,10 provenant du fonds d'emprunt municipal, fut de \$330,614,11 et de \$256,066.06 en 1884. En prenant les chiffres tels que donnés par l'honorable député de Sherbrooke, l'exercice 1885 accuse un surplus de \$24,950.04.

Mais les recettes comprennent \$244,291.16 provenant de l'augmentation du subside fédéral de \$42,671.84 remboursés au fonds d'emprunt municipal, en tout \$286,963.00 de recettes extraordinaires, comparativement aux administrations précédentes. Si l'on retranchait ces \$286,963.00 des recettes ordinaires, au lieu du petit surplus de \$24,950.04 réclamé par mon honorable prédécesseur, on trouverait pour l'exercice en question un déficit de \$262,012.96. Pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, l'état numéro 1, qui nous occupe en ce moment, constate un découvert de \$16,044.81. A ce montant, il faut encore ajouter l'augmentation du subside fédéral, \$244,291.16 et les \$102,361.50 remboursés au fonds d'emprunt municipal, ce qui porterait à \$362,697.47 l'excès des dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires.

Comme on le voit, sans la bonne aubaine qui lui est venue si à propos du gouvernement fédéral et sans le contingent du fonds d'emprunt municipal, qu'il a fait entrer dans les recettes ordinaires, l'honorable député de Sherbrooke aurait eu à signaler des déficits plus considérables que ceux de l'administration de son prédécesseur, l'hon. M. Wurtele.

Je donne ces renseignements pour établir, une fois de plus, qu'en dépit de ses prétentions à l'économie, à la bonne administration, l'honorable député de Sherbrooke n'a pas fait mieux que les autres, a même fait plus mal, dans la direction du trésor, et que s'il nous a donné des états accusant une situation plus favorable, c'est tout simplement parce que ces états ont été agencés pour faire voir tout le contraire de la vérité. Il nous a caché des obligations qu'il ne pouvait pas ignorer, il en a laissé d'autres en souffrance pour diminuer le chiffre des paiements, ainsi que va le démontrer le résultat de l'exercice en cours. En de telles conditions et avec de pareils moyens, n'importe qui pourrait arriver à établir un surplus de recettes.

Maintenant, examinons le résultat général qu'accuse ce tableau pour les quatre ans.

Les opérations ordinaires, ou données comme telles, accusent un déficit de \$577,774.94. C'est l'excès des paiements sur les recettes, indiqués sous les désignations *Tous autres paiements* et *Toutes autres recettes*, dans l'état en question. Mais, comme l'indique le tableau, les recettes comprennent les remboursements sur le fonds d'emprunt municipal, formant un total de \$184,952.02. En retranchant cette somme des recettes ordinaires, ou en l'ajoutant au découvert entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, on trouverait pour le déficit dans les opérations ordinaires de ces quatre exercices un total de \$762,716.96, au lieu de \$577,774.94.

Voilà pour les opérations dites ordinaires.

Les opérations extraordinaires, ou au compte du capital, accusent un résultat encore plus grave.

En 1882, lorsque nous avons voté le dernier emprunt consolidé, le trésorier Wurtele nous assurait qu'avec le produit de cet emprunt, nous liquiderions toute notre dette flottante, c'est-à-dire que nous aurions suffisamment pour acquitter toutes les dettes en souffrance, les emprunts temporaires et autres réclamations semblables, pour payer les subsides de chemins de fer, acquitter les réclamations résultant de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et la construction de l'hôtel du parlement. Ces détails se trouvent en toutes lettres dans les exposés budgétaires de M. Wurtele.

Sur la foi de ces promesses, nous avons voté l'emprunt de 1882 et l'augmentation de cet emprunt en 1883. Nous avons réalisé sur cet emprunt \$3,479,533.34. Nous avons en sus autorisé un autre emprunt permanent de \$200,000 pour la construction du palais de justice de Québec, sur lequel nous avons réalisé \$200,000. Enfin, durant ces quatre années, nous avons contracté des emprunts temporaires au montant de \$1,600,000, de sorte que pour cette période, le produit des emprunts, permanents et temporaires, s'est élevé à \$5,279,533.34. Ce chiffre est incontestable.

Au 30 juin 1886, il restait à notre débit une balance d'emprunts temporaires de \$750,000 et \$938,850.65 à payer sur les subsides des compagnies de chemins de fer, indépendamment de ceux autorisés par la législation de la dernière session, et 259,420.00 pour parachever l'hôtel du parlement. Il nous restait aussi à payer \$67,021.00 de réclamations pour les travaux de construction sur le chemin de fer Q. M. O. & O. En d'autres termes, sur les obligations à éteindre avec le produit de l'emprunt de 1882, le 30 juin 1886 il nous restait à éteindre les sommes suivantes :

Balance des subsides de chemins de fer autorisés par la législation antérieure à 1882.....	\$938,350 65
Balance des réclamations pour construction du chemin de fer Q. M. O. & O.....	67,021 00
<i>En tout pour les chemins de fer</i>	\$1,065,371 65
Balance des frais de construction de l'hôtel du parlement.....	259,420 00
Balance des emprunts temporaires à rembourser.....	750,000 00
Faisant un total de.....	\$2,014,791 65

Voilà ce qui nous restait à liquider avec les restes du profit de l'emprunt de 1882. Que restait-il du produit de cet emprunt ? Seulement \$688,711.32 La situation se résumait donc comme suit :

Balance des obligations à acquitter.....	\$2,014,791.65
Balance du produit de l'emprunt de 1882, affecté à l'acquittement de ces obligations.....	688,711.32
Ce qui laissait un découvert ou déficit de.....	\$1,326,080.33

Si vous éliminez de ce tableau la balance des emprunts temporaires restant à rembourser,—\$750,000—vous trouvez encore un découvert de \$576,080.33, à la date du 30 juin 1886, dans les opérations à même l'emprunt de 1882.

Ce n'est pas tout. Les chiffres que je viens de donner s'appliquent à l'emprunt de 1882 exclusivement ; mais en sus de cet emprunt de \$3,500,000.00 qui a rapporté au trésor \$3,479,533.34, nous en avons autorisé un autre de \$200,000 pour la construction du palais de justice de Québec. A la date que je viens de mentionner, nous avons réalisé les \$200,000 de cet emprunt ; mais il nous restait encore à dépenser au moins \$293,700.00 pour finir les travaux payables avec le produit de cet emprunt, d'après la loi qui l'autorise, ce qui laissait de ce chef un découvert d'autant.

Résumons toutes ces données.

Depuis 1882, nous avons encaissé le produit de deux emprunts permanents destinés à éteindre certaines obligations spécifiques, énumérées dans les statuts autorisant ces emprunts. Au 30 juin 1886, nous avons encaissé tout le produit de ces emprunts, et il ne nous restait en banque qu'une balance de \$688,711.32 sur le produit de l'emprunt de 1882, mais il nous restait à acquitter sur les obligations à éteindre avec ces emprunts, une somme de \$2,308,491.65, en sorte qu'il restait un découvert de \$1,619,780.33, sur les opérations extraordinaires de ces trois exercices. Si vous ajoutez à cela le découvert dans les opérations ordinaires, tel que je l'ai établi il y a quelques instants, vous arrivez à un déficit total de \$2,382,507.29, soit \$762,716.96 dans les opérations dites ordinaires, déduction faite du fonds d'emprunt municipal reçu pendant cette période, et \$1,619,780.33 dans les opérations couvertes par ces emprunts.

Je ne me suis occupé jusqu'à présent que des opérations de la caisse, c'est-à-dire des recettes ordinaires et extraordinaires encaissées durant ces quatre ans, ainsi que des paiements ordinaires et extraordinaires, effectués durant le même temps et j'ai fait voir le déficit qu'accusent ces opérations. Mais cela est loin de montrer la situation résultant de l'administration des affaires de la province durant ces quatre ans. En sus du déficit tel que constaté, il y a les obligations pécuniaires que nous avons contractées par la législation de la dernière session au sujet des subsides aux compagnies de chemin de fer.

Comme j'aurai occasion de l'exposer dans quelques instants, la loi autorisant la conversion des subsides en terres en subsides en argent a ajouté aux obligations en perspective le 1er juillet 1886 et payables en argent, une somme d'environ \$3,588,550.00. A cette date, nous n'avions absolument aucun autre moyen de faire face à ce montant d'obligations, que la ressource d'un emprunt.

Nous avons bien en caisse, le 30 juin 1886, une somme de \$1,034,403.49 mais, d'un autre côté, nous avons les obligations suivantes à acquitter :

Mandats de l'exercice 1885-86, restant impayés à la fin de cet exercice.....	\$ 77,240 14
Emprunts temporaires aux banques.....	750,000 00
Fonds en fidéicommis, etc.....	96,526 97
Réclamation de la Banque Jacques Cartier.....	100,000 00
	\$1,023,767 11

Sur l'encaisse que nous avons, il n'y avait de réellement disponible qu'une bagatelle de \$10,936.38. A l'encontre de ce petit montant, il nous restait à liquider les obligations suivantes, imputables au capital :

Balance des subsides de chemins de fer mentionnés dans la cédula de février 1883.....	\$ 956,350 65
Balance de réclamations se rattachant à la construction du chemin de fer Q. M. O. et O.....	68,074 00
Balance des frais de construction de l'hôtel du parlement	259,420 00
Balance des frais de construction du palais de justice de Québec	293,699 90
Première moitié des subsides transformés en argent par la législation de 1886.....	1,794,275 00
	\$3,372,119 55

Je donne tous ces détails pour faire comprendre bien clairement à la chambre que le résultat des opérations de caisse, ou la différence entre les recettes et les paiements, est loin de représenter la situation que nous ont faite les quatre années d'administration couvertes par l'état qui nous occupe. A première vue, en ne prenant en considération que la différence entre les recettes et les dépenses, on est porté à croire que la situation n'est pas absolument grave, surtout quand on voit que les comptes publics indiquent un certain montant en caisse. Des gens peu au courant de la position peuvent à peine s'empêcher de croire que cette somme en caisse représente un excédant de recettes, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais on arrive à une conclusion bien différente quand, examinant les choses à fond, on constate que le chiffre des obligations à rencontrer excède de beaucoup celui de la somme en caisse et que depuis l'emprunt de 1882, qui devait éteindre toutes les obligations courantes que nous avons à cette date, nous avons contracté de nouveaux engagements, qui ont ajouté des millions à notre passif, et que nous sommes dans l'impossibilité de rencontrer sans recourir de nouveau à un emprunt consolidé.

Telle est la situation véritable. Avec cette ingénuité calculée qui le caractérise, mon honorable prédécesseur appelait cela le rétablissement de l'équilibre et du bon ordre dans les finances ; avec cet art dans lequel il excelle, il trouvait moyen de déguiser l'abîme qu'il creusait et il avait le courage d'essayer à nous faire croire que nous accumulions des surplus, quand il savait parfaitement que nous ajoutions chaque année des sommes considérables au montant de nos obligations. C'est par de semblables moyens qu'il a réussi à nous charger de l'énorme dette flottante qu'il nous faut maintenant liquider par un emprunt permanent de plusieurs millions.

Je crois que les explications que je viens de donner et les tableaux qui sont entre les mains des honorables députés, suffisent pour montrer clairement la marche des affaires depuis 1882, date du dernier emprunt consolidé, jusqu'au 30 juin 1886.

III

Opérations et résultats de l'exercice 1886-87

Examinons maintenant l'exercice en cours et finissant le 30 juin 1887.

Il est ordinairement d'usage de passer sous silence l'exercice en cours, à cause du manque de renseignements complets ; mais les circonstances particulières où nous nous sommes trouvés m'ont forcé de procéder autrement : il était de la plus haute importance de constater avec autant de précision que possible la position qui nous sera faite par le résultat du présent exercice.

Pour cet exercice, l'honorable député de Sherbrooke comptait sur une recette de \$3,093,622.80, et les crédits qu'il a fait voter pour couvrir toutes les dépenses s'élevaient à \$3,483,293.55.

Du 30 juin 1886 au 31 janvier 1887, les recettes ont été de \$2,093,213.91. Mais cette somme renferme \$76,786.26 de recettes non comprises dans ses estimations, ce qui laisse pour les recettes provenant des sources de revenu sur lesquelles il comptait, seulement \$2,012,988.69 de recettes ordinaires. Quoiqu'il en soit, sur la somme de \$3,093,622.80 à laquelle mon prédécesseur estimait les recettes du présent exercice, il restait encore \$1,080,634.11 à encaisser, du 1er février au 30 juin 1887. Mais ces prévisions ne se réaliseront pas. Après avoir fait une étude et une revision complètes des recettes sur lesquelles nous pouvons compter pour ces cinq mois, les employés du trésor m'ont fourni un état constatant que ces recettes ne dépasseront pas le chiffre de \$952,989.11, ce qui fait en moins une différence de \$127,645.00.

L'honorable député de Sherbrooke a estimé les dépenses de cet exercice à \$3,483,293.55 : c'est le total des crédits qu'il a fait voter à la dernière session. Du 30 juin 1886 au 1er février 1887 les dépenses sur ces crédits se sont élevées à \$2,705,400.94, en sorte que, d'après l'estimation de l'honorable député, il ne restait plus que \$777,892.61 à dépenser, du 1er février au 30 juin 1887. Mais, sur ce point encore, les prévisions de mon prédécesseur accusent une erreur considérable. L'état préparé par les employés du trésor constate que pour ces cinq mois, c'est-à-dire pour le reste de l'exercice, du 1er février au 30 juin 1887, la dépense s'élèvera au moins à \$2,073,768.23. En ajoutant cette somme au montant des dépenses déjà payées durant la première partie de l'exercice, c'est-à-dire jusqu'au 1er février, on trouve que la dépense totale pour tout l'exercice s'élèvera à \$4,779,169.17, c'est-à-dire qu'elle excèdera de \$1,295,875.62 l'estimation de l'honorable député de Sherbrooke.

On me permettra bien de dire que c'est tout simplement incroyable. Mais c'est malheureusement la vérité, ainsi que le constatent les tableaux de l'Etat numéro 3, que j'ai fait distribuer aux honorables députés.

Comme on peut le voir, j'ai fait entrer dans l'estimation révisée des recettes une somme de \$30,000 payable par le gouvernement d'Ontario pour intérêt sur les perceptions du fonds des écoles. Or, cette recette n'est pas du tout sûre, vu que pour certaines raisons par lui alléguées, le gouvernement d'Ontario a refusé jusqu'à présent de payer cette somme.

Le sous-trésorier m'assure aussi que le montant des recettes provenant de l'administration de la justice, tel que porté dans les prévisions de mon prédécesseur, ne se réalisera certainement pas.

L'honorable député de Sherbrooke estimait à \$35,000 le montant des contributions des municipalités et des patients pour les asiles d'aliénés. Depuis le commencement de l'exercice, les recettes provenant de cette source ne se sont élevées qu'à \$6,271.53, en sorte qu'il resterait \$28,728.47 à encaisser du 1er février au 30 juin 1887, pour atteindre le chiffre porté dans les prévisions de mon prédécesseur. Il semble évident que cette prévision ne se réalisera pas. Comment espérer retirer \$28,728.47 dans les cinq derniers mois de cet exercice, quand on n'a pu retirer que \$6,271.53 dans les sept premiers ? Comme de raison, cela dépendra beaucoup du bon vouloir des municipalités ; mais, même avec la bonne volonté de leur part, je doute fort que cette recette puisse atteindre le chiffre fixé par l'honorable député de Sherbrooke.

L'intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. est porté à \$189,057.89 dans les estimations de mon honorable prédécesseur. L'état révisé fourni par M. Machin, ne donne que \$183,057.89, ce qui fait une différence de \$6,000. Voici l'explication de cette erreur. L'honorable député de Sherbrooke, se trouvant à court de fonds, a pris \$200,000 sur les \$600,000 payées à compte du prix de la vente du chemin de fer, puis a remplacé cet argent par des obligations du palais de justice de Québec. La loi oblige bien certaines municipalités à payer l'intérêt sur ces obligations ; mais comme cette loi est restée à l'état de lettre morte jusqu'à présent, le gouvernement a perdu, ou plutôt n'a pas encaissé l'intérêt sur ces obligations, que l'on a mises pour l'amortissement à la place de \$200,000 d'argent rapportant des intérêts.

Donc au lieu de \$1,080,634.11 que nous devons encaisser d'ici à la fin de l'exercice, d'après cette estimation, nous n'encaisserons certainement pas plus de \$952,989.11, ce qui est le montant de mon estimation révisée.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, l'honorable député a estimé à \$3,483,293.55 le total des dépenses de l'exercice en cours ; c'est le montant des crédits qu'il a fait voter à la dernière session. La révision de cette estimation, telle que donnée dans l'état que j'ai fait préparer par les officiers du trésor, constate que le total de la dépense s'élèvera à \$1,295,875.62 de plus que le montant des crédits votés à la dernière session, c'est-à-dire que les dépenses pour l'exercice actuel seront de \$4,779,169.17, au lieu de \$3,483,293.55 telles que estimées par l'honorable député de Sherbrooke.

Ces erreurs se rencontrent principalement dans les dépenses à compte du capital.

Pour l'exercice qui nous occupe, mon honorable prédécesseur a estimé à \$54,420 les frais de construction de l'hôtel du parlement et à \$73,700 (voir *Exposé budgétaire*, 1886, p. 26) ceux du palais de justice de Québec, ce qui fait \$128,120 pour les deux. Du 30 juin 1886 au 1er février 1887, il a été payé \$54,306,09 pour la construction de l'hôtel du parlement et \$70,876 85 pour celle du palais de justice, soit en tout, \$125,182,94, ou tout le montant de l'estimation de l'honorable député de Sherbrooke, moins la bagatelle de \$2,937.06.

Quelle était la situation lorsque nous avons pris charge des affaires ? En sus des sommes payées comme je viens de l'exposer, le 1er février 1887, il était dû pour travaux faits et acceptés par le gouvernement, \$70,000.00 aux entrepreneurs du palais de justice et \$90,000.00 à M. Charlebois, l'entrepreneur de l'hôtel du parlement; c'est-à-dire \$160,000 en tout, ou \$157,062.94 de plus que l'estimation de mon honorable ami. C'est tout simplement une erreur de plus de 100 pour 100.

Pourtant, ce n'est pas tout. Les travaux du palais de justice se continuent depuis le 1er février et ceux de l'hôtel du parlement se continueront dès que la neige aura disparu, c'est-à-dire durant les deux mois compris entre le 30 avril et le 30 juin. Il faudra encore payer ces travaux, en sus des \$157,062.94 dus le 1er février au delà de l'estimation de l'hon. député de Sherbrooke. D'après une estimation faite avec le plus grand soin par l'architecte du département des travaux publics et par M. Lesage, le sous-commissaire, les travaux qui vont se faire entre le 1er février et le 30 juin 1887 vont occasionner une dépense de \$52,823.15 pour le palais de justice et de \$40,113.91 pour l'hôtel du parlement, faisant en tout \$92,937.16. En ajoutant cette somme au surplus de dépenses déjà constaté pour le 1er février, on trouve que l'estimation de l'honorable député de Sherbrooke pour ces travaux—\$128,120—va être excédée de \$250,000.16.

M. l'Orateur, permettez-moi de le dire : c'est tout simplement inexplicable ! Si mon honorable prédécesseur n'a pas trompé la Chambre sciemment et de propos délibéré, il a fait preuve d'une incompétence, d'une incurie que je ne puis pas m'empêcher d'appeler inexcusable chez un homme en charge de la position qu'il occupait.

Du reste, nous avons constaté une incurie impardonnable de la part de nos prédécesseurs, dans la direction de ces deux entreprises. Chose incroyable ! les travaux, dans les deux cas, s'exécutent partie sur contrats et partie à la journée, au point que le gouvernement se trouve en réalité à la merci des entrepreneurs. C'est un état de chose injustifiable. Les travaux se font par *extra*, d'après les cédules de prix des contrats primitifs, soit sur les estimations de l'architecte, soit sur l'ordre verbal du Commissaire, soit même d'après les suggestions faites par les entrepreneurs, quant à certains changements dans les plans originaux de ces bâtisses. Il n'est donc pas étonnant qu'avec un système aussi irrégulier, les entrepreneurs aient des réclamations supplémentaires, pas admises, heureusement, s'élevant à \$316,000,00, en sus des montants énormes au sujet desquels il ne peut y avoir ni mal entendu ni conteste, puisqu'ils ont été admis par nos prédécesseurs, sur certificats de l'architecte du département.

Dans l'état du passif qu'il nous a donné à la dernière session (*Débats* de 1886, pages 1021 et 1022), l'honorable député de Sherbrooke fixe à \$289,700 le montant requis pour parachever l'hôtel du parlement et le palais de justice de Québec, soit \$135,000 pour le premier et \$154,700 pour l'autre. Il cit à ce sujet dans son exposé budgétaire.

"..... La balance de la dette est un peu plus considérable que ne l'indiquait le dernier état, produits par l'augmentation de l'estimé du coût de l'achèvement des bâtisses du parlement et du palais de justice de Québec et de l'ameublement de ces bâtisses. Mais j'ai pensé qu'il est mieux de donner des chiffres assez ronds pour bien achever ces bâtisses, les meubler et les chauffer, pour lesquelles aucun estimé n'avait été fait avant. "(*Exposé budgétaire*, page 15 de la brochure et *Débats* p. 1022).

Si l'honorable député était sincère, s'il ne trompait pas la Chambrs de propos délibéré, que faut-il penser de sa compétence et de celle de ses collègues ? Ses "chiffres assez ronds" pour bien achever ces bâtisses, les meubler et les pourvoir d'appareils de chauffage, forment un total de \$289,700. Il faisait cette déclaration positive à la Chambre le 7 mai 1886. Eh bien, d'après les états officiels préparés avec le plus grand soin par les employés des travaux publics et du trésor, le 30 juin 1886, moins de deux mois après cette déclaration, il fallait \$259,420 pour parachever l'hôtel du parlement et \$293,700 pour finir le palais de justice de Québec, ou \$553,120 pour les deux bâtisses.

Voilà quelle était la situation quand nous sommes entrés en charge.

* Et remarquez bien, M. l'Orateur, que ces \$553,120,00 sont à part et en sus des \$316,000 de réclamations additionnelles, mais non admises, formulées par les entrepreneurs, c'est-à-dire, \$127,000 pour l'hôtel du parlement et \$189,000 pour le palais de justice de Québec.

Cet exemple, ou plutôt ce fait incontestable, nous donne une bonne idée de la manière dont mon honorable prédécesseur faisait ses exposés budgétaires et de la valeur des renseignements qu'il donnait à la Chambre.

Les états fournis par les employés du département des travaux publics et du trésor constatent que le palais de justice de Québec va coûter, une fois fini, \$528,210,71, et l'hôtel du parlement \$579,584,14. En rapprochant ces chiffres des prix portés aux contrats primitifs, on arrive aux résultats suivants :

Palais de Justice

Coût des travaux, tel qu'établi ci-haut.....	\$ 528,210.71
Prix des travaux d'après le contrat tel que constaté à la page 223 du <i>Report du Commissaire des Travaux Publics pour 1883.....</i>	135,000.00
Excès du coût réel sur le prix du contrat.....	\$ 393,210.71

Hôtel du Parlement

Coût des travaux, tel qu'établi ci-haut.....	\$ 579,584.14
Prix des travaux d'après le contrat, tel que constaté à la page 222 du <i>Rapport du Commissaire des Travaux Publics pour 1883.....</i>	185,160.64
Excès du coût réel sur le prix du contrat.....	\$ 394,423.50

Comme on le voit, ces deux bâtisses devaient coûter d'après les contrats primitifs, \$320,160.84 : or, grâce à l'incurie impardonnable avec laquelle les travaux ont été surveillés par nos prédécesseurs, ces deux entreprises vont coûter \$1,107,794.85, ou \$787,634. 21 de plus que le prix fixé dans les contrats.

Je vous le demande en toute sincérité, M. l'Orateur : était-il possible de faire preuve d'un manque plus absolu de compétence et de capacité administrative ?

Il est une considération qui donne une apparence bien étrange à tout ce qui concerne ces deux entreprises. La construction du palais de justice de Québec et de l'hôtel du parlement sont les seuls travaux publics d'une importance au-dessus de l'ordinaire, qui aient été exécutés depuis 1883 sous la surveillance et la direction du département qui a charge de ces travaux. Or, chose inconcevable, ou du moins inexplicable ! les rapports du ministre en charge de ce département, qui entrent dans les détails les plus minutieux sur l'exécution des moindres travaux de colonisation, qui mentionnent si le plus petit bout de chemin ou le moindre ponceau ont été faits par contrats ou à la journée, ces mêmes rapports ne nous donnent pas un seul mot de renseignement sur les modifications apportées dans les contrats de MM. Whelan et Charlebois, pas un seul mot pour indiquer, au moins, comment ces travaux sont exécutés, rien pour expliquer comment il se fait que deux entreprises données à forfait pour \$320,160.84, sont maintenant exécutées en partie à la journée et vont coûter \$1,107,794.85, ou \$787,634.21 de plus que le prix des contrats primitifs. Il y a là quelque chose d'étrange, quelque chose d'inconcevable, et à moins de supposer chez les hommes qui se sont rendus coupables d'une conduite aussi impardonnable, l'ignorance la plus complète des devoirs les plus élémentaires de leur charge, j'ai droit de dire que s'ils se sont abstenus de donner tous les renseignements nécessaires dans leurs rapports officiels, c'est parce qu'ils savaient que leur conduite était blâmable, repréhensible à l'extrême et qu'ils voulaient par ce silence injustifiable sur des transactions aussi importantes, se soustraire aux reproches que le public n'aurait pas manqué de leur adresser, si cela eût été mis au jour.

M. l'Orateur, tous ces faits expliquent bien des choses : surtout, ils nous donnent une bonne idée de la manière dont les affaires du pays ont été administrées par nos prédécesseurs. Ils expliquent bien comment l'honorable député de Sherbrooke a pu déclarer à cette Chambre, principalement à la dernière session, qu'il était parvenu à rétablir l'équilibre dans le budget, quand il savait parfaitement que la position s'empirait de jour en jour ; ils expliquent comment cet honorable monsieur, a pu avoir le singulier courage de nous déclarer

officiellement, sur sa parole de ministre de la couronne, le 7 mai 1886, que le présent exercice se solderait par un excédent de recettes de \$145,439.25 (*Débats de 1886*, p.1031. *Exposé budgétaire*, p.26), quand moins de dix mois après, les employés du département qu'il dirigeait viennent constater, dans un rapport officiel, que ce même exercice va se solder par un découvert de \$1,732,966.15 sur les opérations totales. Je le défie d'attaquer l'exactitude de cet état et de nier que le total des paiements de cet exercice, au lieu d'être de \$3,483,293.55, comme il l'a estimé, sera de \$4,779,169.17. C'est sur son estimation une erreur en plus de \$1,295,875.62. Je le défie de nier que les recettes totales de cet exercice, au lieu de \$3,093,622.80, seront de \$3,046,203.02, ce qui fait sur son estimation une différence de \$47,419.78 !

Il est facile d'expliquer comment il arrive que les faits contredisent aussi clairement les déclarations de mon honorable prédécesseur. Suivant son habitude, il voulait faire miroiter aux yeux des députés et du peuple un semblant d'équilibre dans le budget. Pour cela, il a adopté un procédé bien simple : il a soumis une estimation des dépenses qui laissait en souffrance, ou non pourvus, des services et des obligations auxquels il faut maintenant pourvoir par un budget supplémentaire de \$910,332.57, pour couvrir l'insuffisance des crédits qu'il a fait voter.

Un pareil état de choses est bien accablant pour ceux qui en sont responsables. Il prouve clairement que nos prédécesseurs suivaient une politique financière tout simplement fausse, contraire à tout principe d'économie politique, qu'ils faisaient contracter à la province, pour un seul exercice, des obligations s'élevant à \$1,120,779.12 sans proposer ni faire connaître à la Chambre les voies et moyens pour faire face à une aussi énorme dépense.

En jetant un coup d'œil sur l'estimation révisée des dépenses, préparée par le sous trésorier, on voit qu'il faudra une somme additionnelle de \$43,000,00 pour le service des intérêts. Cela est dû à l'augmentation des emprunts temporaires et au retrait de certains dépôts. Tous les autres articles de l'estimation supplémentaire sont requis pour couvrir l'insuffisance des crédits votés à la dernière session.

Encore ici, nous avons un exemple frappant de la façon dont on procédait, sous le régime précédent, pour faire concorder les recettes avec les dépenses.

Dans les estimations supplémentaires, il y a un montant de \$486,000 pour payer les subsides aux compagnies de chemins de fer. Cette estimation est basée sur un rapport préparé par M. Moreau, ci-devant secrétaire des affaires de chemins de fer. J'ai tout lieu de croire, en me basant sur ce rapport, que toute cette somme sera requise pour payer les subsides dûs en vertu de la cédula de février 1883 et de la législation de la dernière session, au sujet de la conversion des subventions de terres en subsides en argent.

Ceux des honorables députés qui étaient en Chambre l'année dernière se rappellent que nous avons protesté énergiquement contre cette législation, qui nous imposait des obligations hors de proportion avec nos ressources, et ne pré-

voyait aucunement aux voies et moyens nécessaires au paiement de ces nouveaux subsides. Grâce à l'esprit qui animait alors la majorité de la députation, on ne tint aucun compte de nos protestations, en sorte que toute la responsabilité de la gêne pécuniaire ou nous nous trouvons, retombe sur nos honorables amis de la gauche. Ces embarras proviennent de leur imprévoyance, de leur malheureuse pratique de nous donner sur la situation des états erronnés.

Nos prédécesseurs ont donc augmenté à la fois et la dette consolidée et la dette flottante, tout en déclarant à la Chambre que l'ère des déficits avait cessé.

Résumons maintenant le résultat des opérations de l'exercice en cours et la manière dont il va affecter la situation.

D'après l'estimation révisée, telle que donnée dans le tableau, la balance des paiements de cet exercice, c'est-à-dire, les dépenses à faire du 31 janvier au 30 juin 1887, est de.....	\$ 1,194,290.33
Il faut retrancher de cette somme le crédit voté pour le fonds d'amortissement, puisque ce crédit est devenu inutile par la législation de la dernière session, soit.....	30,854.67
Il reste.....	\$ 1,163,433.66
Mais il faut ajouter le montant de l'estimation supplémentaire.....	910,332.57
Ce qui fait une dépense totale pour les cinq mois, de..... telle que énumérée dans le tableau préparé par les officiers du trésor.....	\$ 2,073,768.29
Pour payer ces dépenses nous n'avons que la balance des recettes pour ces cinq mois, telle qu'estimée par les officiers du trésor, dans le même tableau, soit...	952,989.11
Il reste donc un découvert de.....	\$ 1,120,779.18

pour lequel il n'y a pas de prévisions et auquel il n'est aucunement pourvu dans le budget de mon honorable prédécesseur.

Tel est le résultat que vont donner les opérations du présent exercice.

Comment allons-nous couvrir cet énorme déficit, cet excès considérable des dépenses sur les recettes ? Nous n'avons pas d'autre ressource que celle de l'emprunt. Le 31 janvier dernier, le chiffre de nos emprunts temporaires s'élevait à \$500,000 ; avec celui qu'il faut bien contracter pour couvrir le déficit que je viens d'établir, ce chiffre se trouvera porté à \$1.620,779.12. c'est-à-dire qu'à la fin du présent exercice, nous aurons plus d'un million et demi d'emprunts temporaires. Il est impossible, c'est évident, de continuer à vivre ainsi d'emprunts temporaires, surtout quand on songe que nous aurons encore prochainement à rencontrer d'autres obligations considérables, auxquelles il n'a pas été pourvu par nos prédécesseurs. Ce système est tout simplement ruineux ; il faut de toute nécessité consolider cet énorme montant de dette flottante pour régulariser

la position et mettre l'ordre voulu dans nos affaires. C'est la tâche qui nous incombe. La position n'est pas souriante, tant s'en faut ; mais avec le concours et la bonne volonté de la Chambre, avec l'énergie que nous sommes bien déterminés à y mettre, nous trouverons moyen, je l'espère, de surmonter tout cela et de faire sortir la province des embarras considérables dans lesquelles elle se trouve présentement.

Mandats spéciaux

J'ai dit que les estimations de mon honorable ami de Sherbrooke pour l'exercice en cours sont insuffisantes. Il a été obligé de le reconnaître lui-même puisqu'il a émis pour \$25,142.72 de mandats spéciaux, du 13 octobre au 31 décembre 1886, ainsi qu'on le verra par l'état que l'auditeur est tenu de soumettre à la Chambre. Ces mandats ont été émis pour les fins suivantes :

Association agricole des Cantons de l'Est (exposition de Sherbrooke).....	\$5,000.00
Secours aux pêcheurs de la côte nord du Saint-Laurent, pour les transporter et les établir avec leurs familles dans le comté de Beauce, après leur arrivée à Québec de Natasquan et d'ailleurs, à bord de l'un des steamers du gouvernement fédéral.....	6,000.00
Commission centrale d'hygiène, Montréal.....	1,142.72
Dépenses d'élections	13,000.00
	\$25,142.72

Les autres items sont plus ou moins excusables ; mais celui de \$13,000 pour les dépenses d'élections me paraît plus qu'extraordinaire. On sait parfaitement ce que coûte une élection générale et s'il n'y a pas eu de gaspillage, je ne puis pas comprendre comment mon honorable prédécesseur a pu se tromper dans une proportion aussi considérable, sur un item aussi facile à prévoir.

Budget supplémentaire pour 1886-1887

Mais une preuve bien plus frappante de l'insuffisance des estimations de l'honorable député de Sherbrooke, ce sont les crédits additionnels que je vais être obligé de demander à la Chambre.

L'insuffisance des crédits votés à la dernière session pour l'exercice en cours nécessitera un budget supplémentaire de \$910,332.57. Voici l'énumération des sommes additionnelles qu'il faut pour faire face aux dépenses inévitables de cet exercice :

Dette publique.....	\$43,000 00
Législation.....	21,437 22
Gouvernement civil.....	7,430 19
Administration de la justice.....	10,000 00
Police	750 00
Prisons de réforme, écoles et maisons d'industrie.....	4,000 00
Instruction publique.....	6,410 00

stitutions littéraires et scientifiques.....	7,599 16
Agriculture.....	606 00
Asiles d'aliénés.....	13,000 00
Dépenses du département des terres de la couronne.....	17,600 00
Commission royale <i>re Q. M. O. & O.</i>	5,000 00
Secours aux pêcheurs de la côte nord.....	3,500 00

Travaux et édifices publics :

Loyers, réparations, assurances.....	\$ 10,000 00
Construction de l'hôtel du parlement.....	130,000 00
Construction du palais de justice de Québec... ..	120,000 00
Acquisition de terrains pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal.....	18,000 00
	278,000 00
Fonds de pension des instituteurs, six versements annuels, d'après le statut 43 44 Victoria, chap. 22, section 12.....	6,000 00
	424,332 57
Subsides aux compagnies de chemins de fer.....	486,000 00
	\$910,332 52

Les montants requis pour l'intérêt sur la dette publique et les subsides aux compagnies de chemins de fer sont des crédits statutaires qui n'ont pas besoin d'être votés; mais je les fais entrer dans le budget supplémentaire à titre de renseignement, pour faire voir à la Chambre tout ce qui manque dans les estimations de mon honorable prédécesseur. L'insuffisance de la somme affectée au service des intérêts provient du retrait de certains dépôts portant intérêt et du paiement de fortes sommes sur les subsides des compagnies de chemins de fer.

Pour la *législation*, nous sommes obligés de demander un crédit additionnel de \$21,437.22, destiné au paiement de certains services qu'il est impossible de laisser en souffrance. En voici l'énumération détaillée :

Ecrivains et messagers.....	\$3,262 30
Papeterie.....	643 06
Journaux	1,966 13
Divers.....	80 25
Impressions.....	3,000 00
Bibliothèque de la législature.....	8,000 00
Employés sessionnels.....	700 00
Dépenses d'élections.....	3,785 48
	\$21,437 22

Les \$7,430.19 demandées pour le gouvernement civil sont destinées à couvrir l'insuffisance du crédit voté à la dernière session.

Sur les crédits de l'exercice en cours, pour l'administration de la justice, il a été payé \$10,000.00 pour des dépenses de l'année précédente, et cette somme

manquerait pour acquitter les listes du 30 juin prochain, ce qui explique pourquoi nous demandons ce crédit supplémentaire. Le montant demandé pour la police est nécessité par l'insuffisance du crédit.

La somme demandée pour les institutions de réforme et les écoles d'industrie est aussi destinée à couvrir l'insuffisance des crédits votés pour ces services.

Il y a dans le département de l'Instruction publique \$6,410.00 d'arrérages sur des achats de livres de récompense. Nous tenons à régler tous ces comptes, afin de régulariser tous ces achats et de voir, à l'avenir, à ce que le département ne contracte plus d'engagements au delà du crédit voté annuellement, comme cela s'est pratiqué constamment depuis quelques années. C'est pour payer les dettes existantes et mettre fin à ce système d'excéder les crédits, que nous demandons la somme que je viens de mentionner.

Il est demandé \$7,599.16 pour les *Institutions littéraires et scientifiques*. C'est pour payer des comptes pour l'impression des archives de la province que nous demandons cette somme. Nous voulons que l'ouvrage fait soit payé sans retard et faire disparaître le système des arrérages.

Le crédit pour les journaux d'agriculture est insuffisant : c'est pour suppléer à cette insuffisance que je demande \$606.00.

Le crédit voté pour les asiles d'aliénés est suffisant pour les dépenses de l'exercice en cours ; mais on a pris sur ce crédit plus de \$15,000.00 pour acquitter des dépenses de l'exercice précédent, ce qui laisse un découvert auquel les \$13,000.-demandées sont destinées à remédier, afin de ne pas laisser d'arrérages à la fin du présent exercice.

Il faut \$17,600.00 pour couvrir l'insuffisance des crédits pour le service des terres de la couronne. Il manque \$9,000 pour le service du cadastre et \$8,600 pour celui des arpentages.

L'honorable juge Routhier nous a passé un état faisant voir qu'en sus du montant voté à la dernière session, il faut une somme additionnelle de \$5,000.00 pour acquitter les dépenses de la commission d'enquête sur les affaires du chemin de fer Q. M. O. & O. C'est ce que nous demandons.

En vertu de la section 12 du statut de 1880, qui établit un fonds de retraite en faveur des fonctionnaires de l'Instruction primaire, le gouvernement est tenu de verser chaque année à ce fonds une somme de \$1,000.00. Pour des raisons que je ne connais pas, ces versements n'ont pas été faits par les gouvernements qui nous ont précédés, et le crédit que je demande a pour but de suppléer à cette omission. Si le gouvernement veut que les instituteurs fassent leurs versements avec régularité et que ce système de pension fonctionne bien, il faut qu'il se mette lui même en règle avec les prescriptions de la loi.

Le palais de justice de Montréal ne suffit plus à donner l'accommodation voulue ; il faut l'agrandir ou lui faire subir certaines améliorations. La confection de ces travaux a été décidée par nos prédécesseurs, qui ont fait entrer à cette fin un crédit de \$50,000.00 dans le budget des dépenses. Ces améliorations du reste, sont demandées par le barreau de Montréal. Les \$18,000 que j'ai mises dans le budget supplémentaire sont destinées à l'acquisition du terrain nécessaire pour faire ces améliorations.

Comme je l'ai déjà dit, il y a plusieurs items qui n'ont pas besoin d'être votés, vu qu'ils sont déjà autorisés par la loi ; mais je les ai inclus avec les autres pour faire bien voir à la Chambre ce qui manque pour les différents services de l'exercice en cours.

IV

Etat de la caisse le 31 janvier 1887

Je n'ai pas été surpris, mais j'ai été un peu découragé de l'état de choses que j'ai constaté en prenant la direction du trésor.

Nous avons prêté le serment d'office le 29 janvier et nous sommes entrés en charge le 31. En arrivant au trésor, j'ai demandé à M. Machin, le sous-trésorier, un état de la caisse ainsi que des recettes et des dépenses pour le reste de l'exercice en cours. Cet état me fut remis peu de temps après. Je constatai que tout ce que nous avions en banque d'argent disponible pour payer les dépenses ordinaires du service public, c'était l'énorme somme de \$19,240.49, c'est-à-dire \$15,540.86 à la Banque Union et \$3699.63 à la Banque des Cantons de l'Est. Je constatai, d'un autre côté, que le 31 janvier, le compte gouvernement à la Banque de Montréal accusait un découvert de \$21,568.05, qu'il y avait au bureau du trésor pour \$14,832.88 mandats en souffrance et un ordre en conseil autorisant le paiement d'une somme de \$35,000 à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, à compte de son subside, c'est-à-dire qu'il y avait \$71,400.98 de réclamations dues et exigibles et seulement \$19,240.49 en disponibilité pour acquitter ces dettes, de sorte qu'il avait un découvert de \$52,160.44.

Comme vous le voyez, M. l'Orateur, même en nous supposant aussi rapaces que certain journaliste a eu l'aménité de le dire, nous n'avons toujours pu rien prendre dans la caisse publique en l'ouvrant, pour la bonne raison qu'elle était bien vide. Probablement dans le but de protéger le pays contre les désastres de notre invasion, nos prédécesseurs avait mis tout l'argent en lieu sûr avant de partir et ne nous avaient laissé que la clef d'un coffre vide.

La perspective pour les trois mois compris entre le 1er février et le 1er mai était encore plus désolante que l'état de la caisse. Mon prédécesseur avait retiré toute la partie du subside fédéral payable au mois de janvier et l'avait dépensée. Les autres revenus un peu considérables, les recettes provenant des licences et des bois, ne se paient qu'en mai et juin, de sorte que nous ne pouvions compter que sur un revenu comparativement nul pour ces trois mois. D'un autre côté, les

paiements à faire durant ces mêmes mois sont considérables. Outre ceux de la session, il y a le service semi-annuel de l'intérêt sur une bonne partie de notre dette consolidée, qui doit être fait avant mai, vu que cet intérêt devient dû le 1er mai en Angleterre. Enfin, le sous-trésorier m'informa que pour ces trois mois il fallait faire face à un découvert de \$638,369,44 : il me soumit un état constatant que les paiements s'élevaient à \$1,049,459,93 et les recettes, seulement à \$411,090,49, y compris les \$19,240,49 d'argent en banque et disponible le 31 janvier 1887. Voici l'énumération des paiements et des recettes, formant les totaux que je viens de donner.

Montants à payer du 31 janvier au 1er mai 1887

Découvert dans le compte de la Banque de Montréal, le 31 janvier 1887.....	\$ 21,568 05
Mandats en souffrance.....	14,832 88
Législation, y compris les dépenses d'élections et le crédit pour les <i>Débats</i> de la dernière session.....	84,550 00
Administration de la justice.....	83,000 00
Institutions de réforme et écoles d'industrie.....	20,500 00
Inspection des bureaux publics.....	1,000 00
Asiles d'aliénés.....	37,000 00
Gouvernement civil, traitements.....	38,000 00
do dépenses contingentes.....	5,000 00
Instruction publique.....	88,000 00
Terres de la Couronne.....	20,400 00
Immigration et rapatriement.....	2,200 00
Agriculture.....	5,350 00
Chemins de colonisation.....	15,500 00
Travaux et édifices publics, loyers et réparations.....	28,123 00
Hôtel du parlement et palais de justice (en sus des crédits).....	121,000 00
Intérêt sur les emprunts de 1874, 1876 et 1878, pour les 5 mois finissant le 1er mai 1887.....	267,136 00
Frais et commission sur cette somme.....	1,300 00
Intérêt sur emprunts temporaires.....	14,000 00
Chemin de fer Q. M. O. & O., réclamations.....	8,000 00
Subsides de chemins de fer, y compris \$35,000, dont paiement autorisé par ordre en conseil.....	150,000 00

Faisant un total de.....\$1,049,459 93

Les recettes à encaisser étaient loin de couvrir ce montant, ainsi que le font voir les chiffres suivants :

Énumération des recettes du 31 janvier au 1er mai 1887

Argent en banque et disponible, le 31 janvier.....	\$ 19,240 49
Terres de la Couronne.....	50,000 00
Timbres judiciaires et d'enregistrement.....	50,000 00
Licences et autres revenus.....	50,000 00
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q., M., & O.....	182,000 00
Intérêt pour 6 mois sur le subside de chemin de fer du gouvernement fédéral.....	59,850, 00
	\$411,090 49

Pour parer au découvert, il n'y avait pas d'autre ressource que celle d'un emprunt. Mon honorable prédécesseur l'avait si bien compris que peu de jours avant la démission du gouvernement Ross, il avait donné à M. Machin instruction de préparer un ordre en conseil pour se faire autoriser à emprunter \$250,000. Cet ordre en conseil aurait été passé et l'emprunt aurait été contracté par l'honorable député de Sherbrooke, si la démission du gouvernement Ross et la défaite du gouvernement de l'honorable député de Montcalm n'étaient pas venues mettre un terme à ces opérations.

Il n'est pas hors de propos de constater que dans le temps où l'honorable député de Sherbrooke se préparait ainsi à faire un emprunt de \$250,000 il venait d'encaisser la partie du subside fédéral payable au mois de janvier, c'est-à-dire qu'il venait de recevoir du gouvernement fédéral la somme de \$571,086.40. A même cette recette, il avait remboursé, sur les \$750,000 d'emprunts temporaires qu'il y avait le 30 juin 1886, une somme de 250,000, attendu que la banque ne voulait pas continuer ce prêt à $4\frac{1}{2}$ o/o, et c'était sans doute pour remplacer ces \$250,000 qu'il voulait emprunter une somme d'un égal montant.

Comme de raison, M. l'Orateur, nous avons été obligés d'emprunter, pour nous procurer les fonds nécessaires au paiement des dépenses courantes du service public, puis épargner à la province la disgrâce de suspendre le paiement de ses dettes courantes, parce qu'elle n'avait pas d'argent.

Nous avons donc été autorisés à emprunter \$300,000. J'avais l'intention de ne prendre pour le moment que \$150,000 sur cet emprunt, juste le montant nécessaire pour acquitter les obligations les plus pressantes, puis de ne prendre l'autre moitié que plus tard, afin d'économiser l'intérêt; mais le banquier avec lequel je négociais me fit observer qu'il était impossible de tenir à ma disposition tout le montant de l'emprunt dont j'avais besoin, sans que ce montant fût emprunté et mis à notre crédit d'un seul coup. Pour me procurer cette somme, il fallait opérer certains déplacements de fonds, ce qu'il n'est pas toujours facile d'exécuter à un moment donné, de sorte que pour ne pas m'exposer à être désappointé et, surtout, pour obtenir ce qu'il me fallait, je fus bien obligé de prendre du coup les \$300,000, au taux de 5 o/o. Je trouvai deux institutions qui étaient prêtes à m'avancer cette somme; mais toutes deux exigeaient 5 o/o et refusaient de prêter à moins. Du reste, c'est le taux ordinaire sur les emprunts temporaires: la seule exception que je connaisse, c'est l'emprunt que mon honorable prédécesseur fut obligé de rembourser au mois de janvier, parce que la banque ne voulait pas le renouveler à $4\frac{1}{2}$ pour 100.

Voilà, M. l'Orateur, quelle était la situation de la caisse quand nous sommes entrés en charge. C'est presque incroyable. Nous avons dans cette situation la preuve d'une incurie, d'une incompétence qui expliquent bien des choses. Ce qui me surprend, c'est que les amis du gouvernement qui nous a légué une si triste succession aient eu le courage de nous accuser de gaspillage, même de pillage, quand nous n'avons trouvé qu'une caisse vide. La Chambre et le pays sont maintenant en état de juger de la mauvaise foi de cette tactique. Cela ne

réussira pas. Les renseignements que je donne avec la plus scrupuleuse exactitude sur l'état de la caisse feront voir au public ce qu'il faut penser des accusations portées contre nous et de ceux qui les portent.

On a dit qu'avec le produit de cet emprunt, nous avons payé des acomptes aux entrepreneurs afin de leur permettre de souscrire au fonds spécial des élections fédérales. Je suis heureux de pouvoir déclarer que pas un centin ne leur a été payé à même cet emprunt, et que, comme question de fait, pas un centin ne leur a été donné depuis que nous sommes au pouvoir.

V

Actif et passif le 31 janvier 1887

M. l'Orateur, nous voulons bien accepter la responsabilité qui nous incombe, mais nous ne voulons pas assumer celle des autres. Nous avons pris les affaires de la province dans un état déplorable : nous devons le constater, afin de faire bien comprendre la nécessité des mesures que nous sommes contraints d'adopter pour faire face à la situation. C'est dans ce but que j'ai fait préparer par les officiers du trésor le tableau qui se trouve dans l'Etat numéro 4, ou l'*Etat approximatif de l'actif et du passif de la province de Québec le 31 janvier 1887*, date de notre entrée en charge. C'est un inventaire fidèle de la succession que nous ont laissée nos honorables amis de la gauche.

D'après cet état, le 31 janvier 1887 le passif, ou le montant des obligations de la province, était de \$22,143,447.65 et l'actif s'élevait à \$10,754,280.54, en sorte que la dette nette était de \$11,389,167.11.

Le passif se divise en dette fondée et en dette flottante.

La dette fondée se compose des cinq premiers emprunts consolidés, négociés sur les places d'Europe et des Etats-Unis, ainsi qu'au Canada pour une partie de l'emprunt de 1882. Sur ces cinq emprunts, formant un total de \$18,854,353.34, nous avons racheté jusqu'au 31 janvier 1887, par le service régulier du fonds d'amortissement, ou par le rachat des titres de ces emprunts, une somme de \$699,340.01, de sorte qu'à cette date il restait à racheter, ou entre les mains des porteurs de titres, un montant de \$18,155,013.33

Il y avait en sus les obligations du palais de justice de Québec \$200,000, qui constituent un emprunt permanent et portent à \$18,355,013.33 le total de la dette permanente ou consolidée, le 31 janvier 1887. D'après la loi qui l'autorise, l'emprunt du palais de justice est émis au nom de la province ou sur sa responsabilité, mais les municipalités du district de Québec sont tenues au service des intérêts et du fonds d'amortissement.

A l'encontre de la balance de \$18,155,013.33 restant à racheter sur les cinq premiers emprunts consolidés, nous avons les deux premières sommes mentionnées dans le tableau de l'actif, savoir : le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O., \$7,600,000.00, et les \$2,394,000.00 représentant le capital du subside qui nous fut accordé en 1884 par le gouvernement fédéral, pour nous indemniser de la construction du chemin de fer entre Québec et Ottawa. Ces deux sommes réunies forment un total de \$9,994,000.00. Elles sont spécialement affectées, par les statuts de la province, au rachat de la balance de nos cinq premiers emprunts. En retranchant de cette balance d'emprunts à racheter, \$18,155,013.33, les \$9,994,000.00 que représentent ces deux montants d'actif, on trouve qu'il reste sur ces emprunts une balance de \$8,161,813.33, pour le rachat de laquelle nous n'avons aucun actif disponible. En d'autres termes, le 31 janvier 1887, le chiffre net de la dette consolidée, ou l'excédant de cette dette sur l'actif, était de \$8,161,813.33.

Cela suppose cet actif tout réalisable et sûr. Mais il y en a une partie que la prudence obligerait peut-être de classer dans la catégorie des créances douteuses. La loi qui nous garantit le subside qui figure à l'actif ne pourvoit pas au paiement du capital, mais seulement au service des intérêts, de sorte que ce subside ne constitue qu'une annuité perpétuelle. C'est, d'après les termes même du statut, une capitalisation, c'est-à-dire l'estimation d'une valeur en calculant à 5 0/10 le capital représenté par la rente annuelle qu'elle rapporte. Il est bien vrai que l'honorable député de Sherbrooke, qui a réglé cette affaire pendant qu'il était trésorier, prétend que le gouvernement fédéral s'est engagé à nous payer le capital (*Exposé budgétaire* du 2 mai 1884, pages 51 et 52) ; mais à l'encontre de ses prétentions, nous avons l'opinion du ministre de la justice, qui est d'avis que le gouvernement fédéral ne pourrait payer ce capital qu'après y avoir été autorisé par une loi passée à cette fin. Cette opinion du ministre de la justice est rapportée par l'honorable député lui-même, qui nous disait dans son exposé budgétaire de 1885, en parlant de cette affaire :

“ Pendant que le Dominion avait pourvu au paiement de l'intérêt à Québec, suivant la convention qui devait être arrêtée entre les deux gouvernements du Dominion et de Québec, *le ministre de la justice était d'opinion qu'il serait nécessaire de passer une loi dans le but d'autoriser le paiement de la somme principale à n'importe quelle date.*” (*Débats de la Législature*, 1885, p. 388.)

Eh bien, cette loi n'a pas encore été passée, car celle passée par notre législature l'an dernier est sans effet, et d'après cette opinion du ministre de la justice, le gouvernement fédéral, même s'il le voulait, ne pourrait pas nous payer le capital en question. S'il ne passe jamais cette loi, notre actif sera diminué de \$2,394,000.00 et la balance restant à découvert sur la dette fondée dans ce cas, se trouverait portée à \$10,555,013.33.

Les sommes versées sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. comprennent \$200,000 représentées par des obligations de l'emprunt du palais de justice, c'est-à-dire par les titres d'une valeur dont la réalisation pourrait ne pas rapporter \$200,000.00. Ce chiffre représente la valeur des obligations au

pair, de sorte que s'il est impossible de les négocier à ce taux, ou s'il faut perdre un certain escompte, cette perte diminuera d'autant l'actif que représentent ces obligations.

Sur la partie versée du prix du chemin de fer, il y a une somme de \$400,000.00 déposée à différentes banques. Je crois que cette somme pourrait être placée plus avantageusement. Nous avons déjà perdu un montant considérable sur les \$100,000.00 déposées à la banque d'Exchange, et sans être pessimiste, il est bien permis de prévoir que l'accident arrivé à cette banque peut arriver à d'autres, ce qui nous exposerait à perdre encore une partie considérable de ces argents, qui sont affectés par la loi à l'amortissement d'une somme correspondante sur nos emprunts consolidés.

Mais il est une raison plus urgente de changer ce placement. Nous payons 5070 d'intérêt sur les emprunts que ces dépôts sont destinés à racheter : or \$205,000.00 de ces dépôts ne rapportent que 4070, de sorte que nous perdons 1070 ou \$2,050.00 par année. Dans ces conditions, il me semble qu'il serait plus avantageux d'employer cette somme au rachat d'un montant équivalent des titres de nos emprunts, si la chose est possible, ou de toute autre manière plus favorable aux intérêts publics.

A la page 13 des comptes publics pour 1886, il y a parmi les prêts et placements faits par la province une somme de \$2,549,213.61 mentionnée sous le titre "part de la province de Québec dans le capital sur lequel est basée l'augmentation de subside payable par le Canada, en vertu du statut 47 Victoria, chapitre 4." Nous n'avons pas droit au principal, mais seulement à l'intérêt de ce capital qui, par conséquent, ne peut pas figurer à l'actif. C'est la raison pour laquelle je l'en ai éliminé. Je me suis basé pour cela sur le texte même de la loi et sur les déclarations de l'honorable député de Sherbrooke. Il connaît parfaitement cette affaire, puisque c'est lui qui l'a réglée avec le gouvernement fédéral. Eh bien, voici ce qu'il nous disait en 1885 dans son discours sur le budget :

"Je n'ai pas fait figurer à l'actif les \$2,549,213.61, étant l'intérêt retenu par le gouvernement de la Puissance, de 1867 à 1873... mais le gouvernement du Dominion, après un examen plus attentif, reconnu nos droits et en conséquence nous accorda l'intérêt sur le montant qui nous avait été retenu d'année en année, avec intérêt à cinq pour cent, sur les diverses sommes formant en tout \$2,549,213.61. Nous ne recevons aucune portion du capital, mais seulement l'intérêt à cinq pour cent annuellement, lequel intérêt est employé à l'entretien de nos institutions provinciales, vu l'impossibilité où nous sommes de retirer le capital pour amortir notre dette fondée. Je l'ai considéré comme un subside additionnel, et non comme faisant partie de notre actif." (Débats de la Législature, 1885, p. 387.)

Cette déclaration formelle règle la question : elle explique pourquoi ces \$2,549,213.61 ne figurent plus au tableau de l'actif.

Passons maintenant à la dette flottante.

En retranchant du passif total les \$18,155,013.33 restant à racheter sur les cinq emprunts consolidés et les \$200,000.00 de l'emprunt du palais de justice de Québec, on trouve comme résultat le chiffre de la dette flottante, qui était de \$3,788,434.32, le 31 janvier 1887. Ce montant se compose d'obligations claires, nettes, indiscutables. Le premier item comprend les emprunts temporaires, \$500,000.00, et des fonds en fidéicommiss formant une somme de \$229,227.67. Voici l'énumération de ces fonds :

Dépôt du comité catholique du conseil de l'instruction publique.....	\$ 9,943 48
Dépôt du comité protestant du conseil de l'instruction publique.....	28,000 00
Fonds de pension des instituteurs,	148,407 19
Licences de mariages.....	3,612 00
Dépôts donnés en cautionnements par les officiers publics.....	6,500 00
Produit de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement.....	32,765 00
	\$229,227 67

En vertu de la section 2 du statut 36 Victoria, chapitre 6, le trésorier de la province est obligé de déposer à intérêt les balances qui restent chaque année sur les crédits votés pour l'instruction publique. Ces dépôts sont partagés entre le comité protestant et le comité catholique du conseil de l'instruction publique, qui les dépensent au besoin ou les laissent accumuler, mais en ont toujours le contrôle exclusif. Ce sont des fonds spéciaux, en dehors du contrôle du trésorier, qui doit toujours les tenir à la disposition des deux comités et ne peut pas les employer à d'autres fins. Ce sont ces dépôts qui figurent dans le tableau que je viens de donner pour \$9,943.48 et \$28,000.00 respectivement.

Les licences de mariage, en vertu du statut 35 Victoria, chapitre 3, constituent un autre dépôt spécial en faveur des institutions protestantes d'instruction supérieure, sur lequel le trésorier n'a pas plus de contrôle que sur ceux que je viens de mentionner. Lorsque ces fonds s'accumulent, il les doit au comité protestant de l'instruction publique, qui en dispose selon que prescrit par la loi.

Le fonds de pension des instituteurs—établi par le statut 43-44 Victoria, chapitre 22—se compose des retenues faites chaque année sur le traitement des fonctionnaires de l'instruction primaire, sur le fonds des écoles communes, sur une partie du fonds de l'instruction supérieure ainsi que d'une somme annuelle de \$1000.00 payable par le gouvernement. Ces différentes sommes sont remises au trésorier de la province, qui est obligé de les placer en bons de la province ou du Canada et d'employer au paiement des pensions l'intérêt provenant de ces bons. Pour des raisons que je laisse à la Chambre d'apprécier, ce placement n'a pas encore été fait, l'argent reçu de cette source a été employé au paiement des dépenses du service public, et pour me conformer aux dispositions de la loi, il me faut trouver cette somme de \$148,407.19, détournée de sa destination par nos prédécesseurs, et la placer de la manière prescrite.

Il arrive que certains employés publics tenus de fournir un cautionnement préfèrent déposer une somme d'argent entre les mains du gouvernement, qui doit les rembourser quand les employés fournissent un autre cautionnement ou sortent du service. Le montant de \$6,500 plus haut mentionné se compose de ces dépôts.

Quant aux \$32,765.00 provenant de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement, je crois comprendre qu'on a mis cette somme à part pour la remettre avec le terrain au gouvernement fédéral, afin de nous débarrasser de la rente foncière perpétuelle de \$4,444.00 payable sur cette propriété improductive. A 5 o/o, cette rente représente un capital de \$88,880.00, ce qui est bien plus que ne valent la propriété et les \$32,765,00 d'assurance, en sorte qu'il y aurait avantage à remettre le tout au gouvernement fédéral. Je suppose que c'est dans ce but que mon honorable prédécesseur avait fait entrer cette somme dans les fonds spéciaux, avant notre entrée en charge, et qu'il avait fait écrire au gouvernement fédéral pour lui offrir cette somme en même temps que la propriété, à condition qu'à l'avenir il payât la rente annuelle de \$4,444. Le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille et il nous reste à voir ce qui peut être fait.

Les mandats impayés le 31 janvier, \$16,196.78, et le déficit sur les opérations ordinaires de l'exercice en cours, \$370,842.06, ne peuvent être payés qu'au moyen d'emprunts, ce qui explique pourquoi ils sont entrés dans le passif. Ils ajoutent autant à la dette de la province.

La somme de \$579,732.25 est la balance qui reste à payer sur les subsides de chemins de fer mentionnés dans la cédule de février 1883.

Les deux montants qui viennent ensuite dans le tableau et formant \$1,548,-428.50, représentent des obligations résultant des lois que nous avons passées à la dernière session pour convertir en argent les subsides de terrains accordés aux compagnies de chemins de fer en 1882. Le montant total des subsides dont la conversion est autorisée par la loi de 1886 est de \$3,588,550.00, en prisant les terres à 70 centins l'acre, tel que fixé par la loi.

Comme on peut le voir en consultant l'Etat numéro 4, je ne fais entrer dans le passif énuméré dans cet état que la moitié des sommes que représente en argent cette conversion de subsides, déduction faite des \$245,846.50 déjà payés à compte, et je laisse dans la catégorie des obligations douteuses la somme de \$1,794,275 00 représentée par les 35 centins l'acre que nous aurons à payer aux compagnies, lors de la vente des terres spécialement affectées à ces subsides. Je ne parle pas non plus des subsides en argent que cette loi accorde à certaines compagnies.

De prime abord, on est porté à croire que la vente de ces terres fournira un appoint considérable pour amortir la dette résultant de la législation qui nous occupe ; mais en examinant un peu ce que rapportera la vente de ces terrains et ce qu'elle nous fera perdre sur le revenu des bois et forêts, on arrive bien vite à la conclusion qu'il n'en est rien.

D'après les renseignements fournis par M. Moreau, secrétaire des affaires de chemins de fer, les subsides en question forment un total de 5,126,500 acres de terre, ou une étendue de 8,010 milles en superficie. Que rapportera la vente de ces terres ? Le statut en fixe le prix à 70 centins l'acre, pour établir la quantité des sommes payables aux différentes compagnies ; mais il est évident que nous ne pouvons pas vendre à ce prix. Du 30 juin 1867 au 30 juin 1886, il a été vendu 2,633,892 acres de terres de la couronne et les prix de ces ventes forment un total de \$1,046,490.90, ce qui fait une moyenne de 39.7 centins l'acre. A ce prix, les 5,126,500 compris dans les subsides convertibles en argent représentent \$2,035,220.50. Mais pour livrer ces terres aux acquéreurs, il faut les arpenter, ce qui coûte environ 17 centins l'acre, en prenant la moyenne du coût de ces travaux, tels qu'exécutés par le département des terres, de 1867 à 1886. Pour 5,126,500 acres, à 17 centins l'acre, les frais d'arpentage forment une somme de \$871,505.00. Il faut naturellement retrancher cette somme du produit brut de la vente des terres, qui se trouve ainsi réduit au chiffre net de \$1,163,715.50.

Il est une autre considération qu'il ne faut pas perdre de vue. En vendant ces terres pour les livrer à la colonisation, vous les enlevez à l'exploitation de l'industrie forestière et vous diminuez d'autant les recettes provenant des bois et forêts. En calculant d'après les données fournies par le rapport du commissaire des terres pour 1886, c'est \$91,954.80 de revenu annuel que vous enlevez au trésor. Capitalisé à 5 0/0, ce revenu représente un principal de \$1,839,088.00. C'est-à-dire que la vente de ces terres, qui rapportera net, déduction faite des frais d'arpentage, seulement \$1,163,715.50, nous fera perdre un revenu annuel représentant un capital de \$1,839,088.00, de sorte qu'au lieu de nous fournir les moyens d'acquitter les obligations résultant de la législation de la dernière session, ces ventes nous occasionneront une perte en capital de \$675,372.50, ou la différence entre ce que nous perdrons sur le revenu des bois et ce que nous retirerons net de la vente des terres.

Ceci suppose la vente des terres faite immédiatement. Mais il faudra trente-sept ans pour vendre ces terres, si les ventes s'effectuent dans la même proportion que depuis la confédération. En dix-neuf ans, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1886, nous n'avons pu vendre que 2,633,892 acres de terres de la couronne : pour vendre, dans la même proportion annuelle les 5,126,500 acres compris dans les subsides de chemins de fer, il faudra trente-sept ans, ce qui fera une moyenne d'environ 138,554 acres par année. A 70 centins l'acre, moins le 17 centins pour les arpentages, ces ventes rapporteront \$84,033.62. L'intérêt sur \$1,794,275 que représentent les premiers 35 centins, forme pour chaque année, à 5 0/0, une somme de \$89,713.75, de sorte qu'en supposant, contre toute probabilité que nous trouvions à vendre ces terres 70 centins l'acre comptant, le produit net de ces ventes ne rapporterait pas encore le montant requis chaque année pour servir l'intérêt sur la moitié des sommes accordées et ne laisserait rien pour racheter le capital.

Enfin, il est bien connu qu'il est impossible de retirer une partie considérable du prix de vente des terres de la couronne : je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que pour compter sûrement, il faut défalquer au moins 20 0/0 du prix nominal, ce qui fait qu'en pratique, nous ne pouvons certainement pas compter sur

plus de \$67,226.90 provenant de la vente des terres, pour acquitter les \$89,713.-75 d'intérêts à servir sur les \$1,794,275.00 de subsides payés aux compagnies pour les premiers 35 centins, ce qui laisse pour chaque année un découvert de \$22,486.85. Du reste, ces sommes seraient payées de suite aux compagnies, à compte des derniers 35 centins, puisqu'en vertu de la loi, elles ont droit de toucher cet argent du moment que les terres sont vendues.

Il est donc parfaitement clair que nous ne pouvons pas compter sur la vente des terres pour acquitter le capital des obligations pécuniaires que nous avons contractées par la législation de la dernière session et que, par conséquent, nous n'avons aucun actif spécial de ce chef pour faire face à ces obligations.

Les autres articles du passif n'exigent guère d'explications particulières. Les \$27,000.00 perdues sur le dépôt à la Banque d'Echange faisant partie du montant versé sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O. et affecté par une loi spéciale à l'amortissement de la dette consolidée. Comme cette loi exige que nous gardions ce montant entier, je suis obligé de remplacer ces \$27,000.00, et, par conséquent, de les emprunter.

J'ai dit, il y a quelques instants que le 31 janvier 1887, le montant de la dette flottante claire, incontestable, s'élevait à \$3,788,434.32. Dans les obligations qui forment ce total, il y en a qui ne seront payables que dans un certain temps ; mais la plus grande partie est payable d'ici à la fin du présent exercice. La liste de ces obligations en souffrance ou échéant d'ici à la fin de l'exercice en cours, forme une somme de \$1,893,223.46 et se décompose comme suit, toujours à la date du 31 janvier 1887 ;

Emprunts temporaires, aux banques et fonds en fidéicommiss.....	\$ 729,227 67
Mandats en souffrance au bureau du trésor.....	16,196 78
Déficit de l'exercice en cours, d'après l'Etat No. 4	370,842.06
Somme requise pour les travaux de l'hôtel du parlement, dont \$90,000.00 actuellement dues.....	130,113,91
Somme requise pour les travaux du Palais de Justice de Québec, dont \$70,000.00 actuellement dues.....	122,823.16
Balance de réclamations pour la construction du chemin de fer Q. M. O. et O.....	11,000.00
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange, à rembourser sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. & O., affecté au rachat de la dette fondée	27,000.00
Subsides aux compagnies de chemins de fer, payables du 1er février au 30 juin 1887.....	486,000.00
Faisant en totalité.....	\$1,893,223.46

Cette partie de la dette flottante est toute payable entre le 31 janvier et le 30 juin 1887. Le reste représente des subsides de chemins de fer dont une partie assez considérable sera gagnée durant l'été, par les travaux qui se feront en sorte que d'ici à l'automne, il y aura probablement \$2,500,000.00 à payer sur la totalité de la dette flottante. Ces subsides de chemins de fer sont gagnés très rapidement. Ainsi, du 1er juillet 1886 au 31 janvier 1887, il a fallu payer \$622,-

464.90 de ce chef. Ce fait peut donner une idée de ce qui va arriver pour la balance de \$486,000.00. Nous avons déjà en mains pour au-delà de \$100,000 de réclamations de la part de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et de celle du chemin du lac Saint-Jean.

Qu'avions-nous, le 31 janvier 1887, pour face à ces \$3,788,434.32 de dette flottante ? L'actif mentionné dans l'état qui nous occupe, moins le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. et le subside fédéral pour la construction de ce chemin de fer, moins aussi les \$200,000.00 de titres de l'emprunt du palais de justice, c'est-à-dire la balance de l'actif, déduction faite des \$10,194,000.00 représentées par les trois items que je viens d'énumérer et qui sont affectées au rachat de la dette permanente. Il ne restait donc que \$580,280.54 d'actif disponible pour éteindre la dette flottante de \$3,788,434.32 c'est-à-dire les montants qui suivent :

Dépôt spécial à la banque Jacques-Cartier	\$100,000 00
Argent en Banque, le 31 janvier 1887.....	11,473 10
Propriété affectée au remboursement du coût de l'école normale Jacques-Cartier...	138,348 02
Divers prêts et avances.....	88,271 40
Intérêts dus par Ontario sur le fonds des écoles.....	100,000 00
Souscription de Montréal pour le pont de Hull.....	50,000 00
Dû par Montréal pour expropriations entre Hochelaga et la place Dalhousie	72,188 02
	\$ 560,280 54*

Je ne voudrais certainement pas porter préjudice aux intérêts de la province ; mais l'obligation où je suis d'exposer franchement et exactement la situation m'impose la nécessité de constater que dans l'actif que je viens d'énumérer, il y a plusieurs sommes dont la réalisation souffrira quelques difficultés. Ainsi les avances ou argents prêtés à différentes personnes comprennent les items suivants :

Prêt pour grains de semence fait à certaines municipalités de Charlevoix et Chicoutimi.....	\$25,646 40
Prêt à la commission des chemins à barrières de la rive nord, pour réparer le pont Dorchester.....	15,000 00
Prêt aux PP. Trappistes.....	10,000 00
	Total..... \$50,646 40

Je doute fort que nous puissions réaliser le plein montant de ces créances. La commission des chemins à barrières est à peu près dans l'impossibilité de nous rembourser ces \$15,000. Je suis sous l'impression que l'avance faite aux PP. de la Trappe est plus une œuvre de bienfaisance qu'une opération financière. Quant aux \$25,646.40 dues par les municipalités de Chicoutimi et Charlevoix, c'est une créance bien exigible, puisqu'elle est constatée par des titres ; mais quand on voit ce qui s'est fait depuis deux ou trois ans avec les créances*

du fonds d'emprunt municipal, que l'on considère l'ancienneté de cette dette douze ou quinze ans, je crois, il n'est pas raisonnable d'espérer sérieusement que ces \$25,646,40 reviendront facilement dans le trésor.

M. l'Orateur, je désire être bien compris : le gouvernement fera tout en son pouvoir pour faire rentrer ces divers montants et j'espère qu'il réussira à en opérer l'encaissement ; mais la prudence et le respect de la vérité me forcent à ranger ces créances au moins dans la catégorie de celles qui sont douteuses et dont la réalisation pourrait nous causer des désappointements.

Ceux des honorables députés qui étaient en chambre l'année dernière connaissent les difficultés relatives au dépôt de \$100,000 à la banque Jacques-Cartier. L'affaire a été soumise au comité des comptes publics et après la preuve faite devant ce comité, la banque a demandé, puis obtenu du gouvernement Ross, une pétition de droit l'autorisant à poursuivre le gouvernement pour ce montant. Si l'hon M. Taillon n'avait point cru que la banque avait une cause *prima facie*, il n'aurait pas accordé cette pétition de droit. Si les directeurs de cette institution n'avaient pas l'espoir de réussir devant les tribunaux, il est clair qu'ils ne s'exposeraient pas à des frais inutiles. Or, s'ils réussissent, c'est une somme de \$100,000 qui disparaîtra du montant d'actif que je viens d'établir.

Les \$133,348.02 représentent je crois une valeur certaine. Lorsqu'il fut décidé de construire un nouvel édifice pour l'école normale Jacques-Cartier, il fut entendu que le coût de cet édifice serait défrayé à même le produit de la vente de la propriété alors occupée par cette école normale, c'est-à-dire l'ancien hôtel du gouvernement, situé sur la rue Notre-Dame, presque en face de l'hôtel de ville de Montréal. La vente de cette propriété a été différée jusqu'à ce jour, sous prétexte que les circonstances n'étaient pas favorables pour obtenir la pleine valeur. Du reste, le montant porté à l'actif ne représente pas la valeur réelle de la propriété, et même n'est pas donné comme telle mais indique tout simplement la somme dépensée pour la construction du nouvel édifice et à rembourser sur le produit de la vente de la propriété en question.

Les renseignements que je viens de donner sur plusieurs des articles formant les \$560,280.54 d'actif que nous avons à l'encontre de notre dette flottante, montrent assez clairement qu'il serait contraire aux règles les plus élémentaires de la prudence de compter en retirer plus de \$4,00,000.00. Nous nous trouvons donc, pour ce qui regarde la dette flottante et l'actif que nous avons pour la liquider en face de la situation que voici :

Montant des obligations incontestables formant la dette flottante le 31 janvier 1887.....	\$3,788,434.32
Montant d'actif réalisable pour éteindre ou liquider cette dette flottante.....	400,000,00
Montant net de la dette flottante le 31 janvier 1887.....	\$3,388,434.32

En ajoutant à ces sommes les obligations éventuelles résultant de la législation de la dernière session, c'est-à-dire les \$1,794,275,00 représentées par les derniers 35 cts sur les subsides de terrains convertis en argent, on trouve un total de \$5,182,709,32, déduction faite des \$400,000,00 d'actif que je viens d'indiquer.

Pourtant, ce n'est pas tout. Outre ces obligations incontestables, il y a contre le gouvernement une foule de réclamations contestées, mais dont nous serons peut-être obligés de payer une partie. Plusieurs de ces réclamations sont déjà portées devant les tribunaux. Pour celles-là, tout dépend des jugements qui interviendront. J'espère bien que ces jugements seront en notre faveur; mais s'ils sont contre nous, ce sera autant qu'il faudra ajouter au chiffre de la dette flottante, tel que je viens de l'établir. Voici la liste de ces réclamations contestées non comprises dans les crédits ou les estimations supplémentaires pour l'exercice en cours, non plus que dans l'état du passif le 31 janvier 1887.

Réclamations se rattachant à la construction et à l'exploitation du chemin de fer Q. M. O. & O., contestées en des actions encore pendantes en cour.

La banque Jacques-Cartier.....	100,000.00		
L'hen. M. Thos. McGreevy.....	1,491,483.84		
D. Macdonald.....	1,468,713.00		
L. A. Roberge	105,000.00		
W. H. Chisholm.....	15,000.00		
L. S. Lemyre.....	12,000.00		
Succession de feu C. Legge.....	26,887.00		
P. S. Murphy.....	22,500.00		
Isaïe Marchand.....	10,000.00		
F. Paquin.....	10,000.00		
J. O. Paquet.....	8,300.60		
W. C. Pentland.....	13,224.00		
		<hr/>	
			3,283,057 84
Autres réclamations pour le même objet dont, d'après l'opinion de M. Moreau, une très-petite partie peut être établie.....	135,327.14		
		<hr/>	
			3,418,384 98
S. X. Cimon, réclamation contestée, à compte de la construction de l'hôtel des ministères.....			76,000 00
Robert Mitchell & Cie., réclamation contestée, au sujet de l'appareil de chauffage de l'hôtel des ministères.....			1,658 00
A. Charlebois, réclamation contestée, se rattachant à l'hôtel du parlement.....			127,000.00
A. Charlebois, réclamation contestée, au sujet de l'explosion par la dynamite.....			10,000.00 137,000 00

J. P. Whelan, réclamation contestée, au sujet du Palais de Justice de Québec	189,000 00
Diverses réclamations conte-tées, s'éle- vant en totalité à	24,835 81
Puissance du Canada, balance de compte en dispute, le 30 juillet 1885	687,619 17
	\$ 4,534,497 96

M. l'Orateur, je donne ces détails pour mettre la Chambre bien au courant de la situation ; mais on comprendra facilement que dans l'intérêt même de la province, il est mieux que je n'exprime aucune opinion sur ces réclamations contestées. Tout ce que puis dire, c'est qu'elles ont été formulées, qu'elles ont été portées devant les tribunaux pour la majeure partie et que si nous sommes condamnés à en payer seulement 30 oyo' cela ajoutera \$1,366,349.38 au montant des obligations non contestées formant la dette flottante le 31 janvier 1887.

En regard de ces dettes douteuses, nous avons comme actif la balance des créances du fonds d'emprunt municipal \$1,419,606 50. Mais nous ne réalisons certainement pas cette somme sur ce qu'il reste à percevoir. De 1880 au 5 mai 1886, nos prêteurs ont perçu tout ce qu'il y avait de meilleur dans les créances de ce fonds, celles qui étaient dues par les corporations de Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint Hyacinthe, Saint-Jean, Terrebonne, enfin par toutes les municipalités les plus riches et les plus en état de payer. Sur \$777,731.23 de ces bonnes créances, ils n'ont réalisé que \$687,027.35. En supposant que nous perdions dans la même proportion sur les \$1,419,606.50 qui restaient à percevoir le 5 mai dernier, nous perdrons \$496,916.00 : en d'autres termes, au lieu de retirer de cette source \$1,419,606.50, nous ne retirerons que \$922,690.50. Mais il est indubitable que nous perdrons beaucoup plus que \$496,916.00 et je n'hésite pas à dire que ces \$1,419,606.50 d'actif douteux ne rapporteront certainement pas plus que ce que nous pourrions être appelés à payer sur les \$4,534,497.96 de passif douteux énuméré dans la liste que j'ai donnée il y a quelques instants. Mon impression est que nous retirerons moins que ce que nous aurons à payer.

Ainsi, je puis dire, en résumé, que le 31 janvier 1887, lorsque nous avons pris charge de l'administration, la dette nette de la province, admise et non contestée, était de \$11,389,167.11, ou qu'il y avait sur le passif un découvert d'autant, tel qu'établi par l'état numéro 4.

Le dernier état de cette nature que nous avons en, c'est celui qui fut soumis à la Chambre par l'honorable député de Sherbrooke à la dernière session et qui se trouve à la page 1021 des *Débats de la législature de 1886*. D'après cet état, le 30 juin 1885, le passif de la province était alors de \$20,590,075.72. L'état que je produis pour le 31 janvier 1887 accuse un passif de \$22,143,447.65, ce qui fait pour les dix-neuf mois compris entre ces deux dates une augmentation de \$1,553,371.92. Ces chiffres s'appliquent au passif brut, sans déduction de l'actif.

Nos prédécesseurs sont invités à rendre compte de cette augmentation de la dette.

Dans l'état donné à la dernière session, l'honorable député de Sherbrooke porte à \$11,774,645.21 le total de l'actif, à la date du 30 juin 1885. D'après l'état que je produis, le 31 janvier 1887, l'actif ne formait qu'une somme de \$10,754,280.54, ce qui fait une diminution de \$1,020,364.67, pour cette même période de dix-neuf mois.

Nos prédécesseurs sont invités à rendre compte de cette diminution de l'actif.

En analysant ces chiffres, on arrive aux résultats suivants :

Situation le 30 juin 1885

Passif	\$20,590,075 72
Actif.....	11,774,645 21
Excès du passif sur l'actif, le 30 juin 1885.....	\$ 8,815,430 51

Situation le 31 janvier 1887.

Passif	\$22,143,447 65
Actif.....	10,754,280 54
Excès du passif sur l'actif, le 31 janvier 1887.....	\$11 389,167 11
Augmentation de la dette nette durant ces dix neuf mois.....	\$ 2,573,736 60

C'est-à-dire que durant les dix-neuf mois compris entre le 30 juin 1885 et le 31 janvier 1887, l'administration Ross a augmenté la dette de la province de \$2,573,736,60. Ce résultat est basé sur les chiffres fournis par mon honorable prédécesseur lui-même, pour 1885, et par les officiers qu'il a laissé au trésor, pour la date du 31 janvier 1887.

M. l'Orateur, je ne puis pas m'empêcher de comparer ce résultat avec la fameuse déclaration que renfermait le discours du trône prononcé le 8 avril 1886. Dans ce discours, on trouve les paroles suivantes :

“Je suis heureux de vous annoncer que mon gouvernement a réussi à rétablir l'équilibre dans les finances de la Province, ce qui..... doit être considéré comme un événement d'une importance exceptionnelle.”

Où est cet équilibre dans les finances ? Est-ce dans le fait que durant les dix-neuf mois compris entre le 30 juin 1885 et le 31 janvier 1887, le gouvernement Ross a réellement augmenté la dette de \$2,573,736.60 ? Est-ce dans le fait que pour l'exercice 1885-86, les paiements ont excédé les recettes de \$564,118.-48 ? Est-ce dans le fait que les opérations ordinaires de l'exercice en cours vont se solder par un déficit de \$370,842.06, tel qu'établi dans l'état officiel numéro 4 ? Est-ce dans le fait que pour le présent exercice le total des paiements va excéder celui des recettes de \$1,732,966,15 ? Où est donc ce rétablissement de l'équilibre dans les finances ? Je le cherche en vain dans les livres du trésor, qui ne me montrent que les déficits augmentant d'année en année, et je ne le trouve que sur le papier, dans le discours du trône.

Ce résultat contraste aussi d'une manière frappante avec le programme formulé par l'ex-premier ministre, quelques mois après son avènement au pouvoir. L'hon. M. Ross fut assermenté le 23 janvier 1884. Dans un banquet qui lui fut donné à Trois-Rivières le 24 novembre de la même année, il disait :

“ Le second (article de notre programme) c'est de ramener l'équilibre dans les finances de la province. C'est là une tâche ardue.

“ Les administrations antérieures ont dû faire des dépenses très considérables pour doter la province du système de voies ferrées dont elle avait besoin. Ces gigantesques travaux ont mis nos finances dans un état précaire. Il en est résulté, durant plusieurs années, des déficits considérables. Il faut mettre ordre à cet état de chose.

“ C'est pourquoi nous avons résolument décidé de prendre tous les moyens nécessaires, même les plus énergiques, pour faire disparaître les déficits.

“ Le premier de ces moyens, c'est une stricte économie. Il faut couper, retrancher, contrôler les dépenses avec une sévérité inébranlable. Ce n'est pas agréable, c'est même difficile ; mais nous avons commencé à le faire, et nous le ferons,.....

“ Ce succès (l'augmentation du subside fédéral) a dans une grande mesure concouru à l'un des principaux résultats que nous voulions atteindre : l'équilibre de notre budget.”

Quelles belles promesses ! Mais, aussi, quelle amère déception nous réserveraient les deux ans et demi d'administration de l'homme qui faisait ces promesses solennelles ! Se trompait-il ou voulait-il tromper le pays ? Dire qu'au lieu de l'équilibre si positivement affirmé, cette administration ne nous a donné que des déficits et une augmentation de dette d'au moins \$2,573,736.60 durant les derniers dix-neuf mois de son existence ?

Où sont donc ces retranchements, où est donc cette économie si solennellement promise par l'ex-premier ministre ?

A nous incombe la tâche de payer ces dettes. Nous sommes bien déterminés à le faire ; mais, pour cela, il faut qu'on nous laisse prendre les moyens voulus pour trouver les fonds nécessaires.

La situation est bien facile à saisir. Outre la balance à racheter sur la dette consolidée, nous avons une dette flottante, claire, nette, indiscutable, de \$3,788,434.32 en sus de la somme de \$1,794,275.00 représentée par les derniers 35 cents payables aux compagnies de chemins de fer lors de la vente des terres affectées aux subsides de 1882, en sus, aussi, des \$4,534,497.96 de réclamations contestées et pendantes devant les tribunaux, pour la plus grande partie.

Qu'avons-nous pour faire honneur à ces \$3,788,434.32 d'obligations incontestées ? Tout au plus \$400,000.00 d'actif réalisable, en supposant de la part de nos débiteurs beaucoup plus de bonne volonté qu'ils n'en ont montré jusqu'à présent. Il reste donc un découvert d'au moins \$3,388,434.32, de dettes actuellement exigibles ou qui le deviendront dans un court délai ? Où trouver l'argent pour payer ces dettes ?

*Dans les revenus ordinaires ? Mais ces revenus ne suffisent pas à payer les dépenses courantes du service ordinaire, puisque depuis plusieurs années chaque exercice se solde par un déficit plus ou moins considérable. Celui de l'exercice en cours est de \$370,842.06.

Nous n'avons donc pas d'autre ressource, pour liquider les obligations qui constituent la dette flottante, que celle d'emprunter. Il nous faut ou faire des emprunts temporaires ou contracter un emprunt consolidé.

Je considère que le système des emprunts temporaires, lorsqu'il est érigé en pratique permanente, est un système des plus désavantageux pour le gouvernement et pour le pays, surtout pour la classe commerciale. On sait que sur ces emprunts, le gouvernement paie toujours un intérêt plus élevé que sur un emprunt consolidé. Ainsi, nous ne pouvons guère emprunter aux banques à moins de 5 0/0, pour des emprunts temporaires. C'est le taux qu'à payé le député de Sherbrooke et c'est aussi celui que je suis moi-même obligé d'accepter. Pour un emprunt consolidé, je crois que nous pourrions trouver de l'argent à 4 0/0. Sur quatre millions, c'est de suite une différence de \$40,000 par année en faveur d'un emprunt consolidé, c'est-à-dire assez pour servir le fonds d'amortissement destiné à racheter cet emprunt à son échéance.

Je suis donc en faveur d'un emprunt consolidé, d'abord parce que l'intérêt est moins élevé, et secondement, parce que ce genre d'emprunt, au lieu de diminuer la somme des capitaux du pays à la disposition du commerce, aurait pour résultat d'introduire de nouveaux capitaux dans la province, s'il est négocié sur les places étrangères.

M. l'Orateur, je veux que les positions soient bien comprises et bien tranchées. Si nous voulons emprunter, c'est tout simplement pour payer des dettes et des obligations contractées par nos prédécesseurs, c'est exclusivement pour

faire honneur à des engagements contractés avant notre arrivée au pouvoir et contre une bonne partie desquels nous avons énergiquement protesté pendant que nous étions dans l'opposition. Je veux qu'il soit bien compris qu'en faisant cet emprunt, nous n'augmentons pas d'un sou la dette de la province, mais que nous voulons tout simplement convertir la dette flottante en dette consolidée, afin de régulariser la position et de payer un intérêt moins élevé.

Si nous ne consultations que nos propres intérêts, nous préférerions de beaucoup ne pas emprunter, ce qui nous libérerait de la nécessité de trouver, en sus des dépenses ordinaires, les \$100,000 additionnelles requises chaque année pour le service des intérêts et de l'amortissement sur cet emprunt. Mais l'honneur et le crédit de la province sont en jeu, nous voulons prendre les mesures nécessaires pour les sauvegarder. La province doit, elle n'a pas d'argent pour payer ses dettes; nous voulons payer et nous proposons les moyens voulus pour payer ces dettes.

Voilà la situation, telle que nous l'avons trouvée en prenant l'administration des affaires du pays.

Cette situation, je la constate avec toute la sincérité, toute la franchise dont je suis capable. Je déclare sur ma parole de ministre de la couronne et de membre de cette Chambre que les états sur lesquels j'appuie cet exposé sont strictement conformes aux livres du trésor ainsi qu'aux renseignements fournis par les officiers des différents départements. J'affirme, sur la foi de ces renseignements officiels, que le chiffre de la dette flottante indiscutable est de \$3,788,434.32 et que l'actif réalisable que nous avons pour liquider cette dette n'excède pas \$400,000.00.

Maintenant, que nous ayons l'administration des affaires publiques, ou qu'elle soit confiée à d'autres, il faudra toujours que la province paie cette dette et pour cela, il faudra de toute nécessité recourir à l'emprunt. Sur ce point, je défie toute contradiction sérieuse, et ma conviction est si profonde, que je ne crains pas de mettre au jeu la réputation que je puis avoir acquise comme homme d'affaires. Sur cette dette flottante, nous avons à payer près de deux millions d'ici au 30 juin, plus d'un million durant l'exercice 1887-88 et la balance durant l'exercice suivant et nous n'avons rien de tangible pour faire face à tout cela. C'est la raison pour laquelle je déclare en toute conscience qu'il est absolument nécessaire d'emprunter.

S'il faut en juger par le ton de leurs journaux et par la déclaration du chef de l'opposition, faite l'autre jour, il paraîtrait que nos honorables amis de la gauche ne sont pas de cet avis. C'est leur affaire. S'ils veulent introduire dans ce pays la doctrine de la répudiation des dettes de l'Etat, qu'ils ont eux-mêmes contractées; s'ils sont disposés à prendre la grave responsabilité des conséquences que pourrait avoir le fait de mettre le gouvernement dans l'impossibilité de faire honneur aux engagements de la province, s'ils ont la détermination de porter ce coup fatal à l'honneur comme au crédit du pays, c'est leur affaire; mais le gouvernement n'en fera pas moins son devoir et sa responsabi-

lité sera dégagée quand il aura indiqué ce qui doit être fait. Enfin, ce sera à la Chambre de décider si nous devons, oui ou non, prendre le seul moyen de faire honneur aux engagements contractés par ceux qui nous ont précédés dans l'administration et j'ai assez confiance dans son honnêteté pour croire qu'elle dira, comme disent les honnêtes gens : Payons nos dettes.

VI

Estimation des recettes et des dépenses de l'exercice 1887 88

J'estime les recettes à \$3,216,022.80.

Cette estimation est basée sur les recettes du dernier exercice. Il y a un peu d'augmentation pour deux ou trois articles et diminution pour d'autres, selon que nous pouvons prévoir qu'il y aura hausse ou baisse dans les revenus provenant de ces sources. Voici l'énumération des recettes sur lesquelles je compte :

Subside fédéral

Subside payable en vertu de l'acte de confédération.....	\$959,252 80	
Intérêt sur fonds en fidéicommis.....	55,459 32	
Subside spécial en vertu du statut 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêt sur le subside du chemin de fer, en vertu du statut 47 Vict., chap. 8	\$ 119,700 00	
	<hr/>	\$1,261,872 80

Intérêts :

Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	375,000 00	
Intérêt sur fonds en fidéicommis et dépôts.....	30,000 00	
Intérêt sur les perceptions faites par Ontario sur les terres des écoles communes depuis 1867.....	60,000 00	
	<hr/>	465,000 00

Administration de la justice :

Timbres judiciaires... ..	170,000 00	
Honoraires.....	5,000 00	
Fonds de bâttisse et des jurés.....	14,000 00	
Contribution pour l'entretien des vagabonds dans les prisons.....	10,000 00	
Gardes des prisons.	4,000 00	
Amendes	1,000 00	
Maison de correction, Montréal.....	5,000 00	
Palais de justice de Montréal.....	5,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	750 00	
	<hr/>	\$ 214,750 00
Timbres d'enregistrement.....	16,000 00	
Licences.....	280,000 00	
Terres de la Couronne.....	657,700 00	

Percentage sur les hono aires de certains officiers publics.....	6,500 00
Percentage sur les renouvellements d'hypothèques	500 00
Législation.....	4,000 00
Gazette officielle	21,200 00

Asiles d'aliénés ;

Contributions des municipalités pour l'exercice 1887-88	\$ 40,000 00
Arrérages dus sur ces contributions pour les exercices précédents.....	35,000 00
	75,000 00
Edifices publics, loyers, etc.....	1,000 00
Contributions au fonds de pension	5,000 00
Revenu casuel	2,000 00
Total des recettes ordinaires	\$3,020,522 80

Recettes à compte du capital :

Prêts aux incendiés de Québec.....	\$ 500 00
Fonds d'emprunt municipal.....	50,000 00
Remboursement sur le prêt fait à l'asile de Beauport.....	4,000 00
Remboursement sur le prêt fait à l'asile de St Jean de Dieu.....	6,000 00
Ferme Leduc, montant approximatif du prix de la vente	10,000 00
Remboursements par la cité de Montréal à compte de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et autres comptes.....	125,000 00
	195,500 00
Total des recettes de toutes sources.....	\$3,216,022 80

Je puis affirmer que cette estimation a été préparée avec le plus grand soin possible et que nous avons l'espoir d'en encaisser tout le montant.

Les sommes qui forment le montant à recevoir du gouvernement fédéral n'exigent aucune explication.

Je porte à \$60,000 la somme que nous recevrons du gouvernement d'Ontario pour intérêts sur les perceptions à compte des terres des écoles communes. Depuis notre entrée en charge, nous nous sommes mis en communication avec le cabinet de M. Mowatt, au sujet de ces perceptions, et j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que nous avons reçu une réponse favorable, qui nous permet d'espérer que cette question sera bientôt réglée d'une manière finale et satisfaisante.

Les recettes provenant de l'administration de la justice rapporteront le chiffre auquel je les estime, si tous les officiers de ce service font leur devoir.

J'estime à \$280,000 le revenu des licences. C'est un peu moins que la somme perçue durant le dernier exercice. Les renseignements fournis par les

officiers du trésor me donnent lieu de croire que nous encaisserons la somme portée dans mon estimation.

Je n'ai pas encore eu le temps de faire une étude sérieuse de la loi des licences ni de me rendre compte par moi-même de son fonctionnement, dans le but de constater si cette loi a besoin d'être modifiée. Je me propose de faire cette étude durant la vacance. Si je trouve qu'il faut faire subir des changements à la loi, nous soumettrons ces changements à la Chambre à sa prochaine session.

Jusqu'à présent, l'opération du *Scott Act* ne semble pas avoir affecté le revenu des licences. Cette loi ne paraît pas être bien appréciée dans notre province et sa mise en force n'a fait que peu de progrès : le sentiment public semble être défavorable à cette mesure.

Pour l'exercice en cours, mon honorable prédécesseur estimait à \$700,000.00 les recettes des terres de la couronne. Les renseignements fournis par les employés du commissariat des terres établissent que nous ne recevons pas ce montant et que les recettes provenant de cette source n'excéderont pas \$657,700.00. Je prends ce chiffre pour l'estimation des recettes du prochain exercice. Cette estimation a été préparée avec soin, et je n'ai aucun doute que nous encaisserons de ce chef au moins ces \$657,700.00.

Je pense que nous retirerons des municipalités les \$75,000 portées dans mon estimation pour l'entretien des aliénés dans les asiles, si nous faisons les efforts voulus pour retirer ce qui nous est dû. Tout de même, je tiens à constater et à faire remarquer à la Chambre que, en règle générale, les municipalités semblent peu disposées à payer ce qu'elles doivent au gouvernement. Presque partout, elles veulent mettre à la charge de la province ce qui est à leur propre charge. Il faut combattre cette tendance, et j'espère que les membres des corporations municipales comprendront que dans la position où se trouvent les finances de la province, il nous est absolument nécessaire de faire entrer tout ce qui nous est dû et que nous sommes obligés de prendre tous les moyens possibles pour atteindre ce but.

Nous comptons réaliser \$50,000.00 sur les créances du fonds d'emprunt municipal ; mais j'avoue que c'est une recette qui entre un peu dans la catégorie des probabilités. Pour l'exercice en cours, mon honorable prédécesseur comptait de ce chef sur une recette de \$100,000.00. Durant les sept mois compris entre le 30 juin 1886 et le 31 janvier 1887, il n'a perçu que \$5,380.00. Comme on le voit, il reste un écart considérable. Le fait est que la plupart des municipalités les plus riches et les plus en état de payer ont acquitté ce qu'elles devaient à ce fonds, et que parmi celles qui n'ont pas encore réglé avec le gouvernement, il y en a plusieurs qui ne peuvent payer sans se mettre un peu à la gêne, ce qui rend les perceptions de plus en plus difficiles. Puis, les précédents que nos prédécesseurs ont établis en faisant pour les moindres raisons d'énormes réductions sur ces créances, sont devenus une cause d'embarras,

je dirais presque d'empêchement, pour faire rentrer tout ce qui nous est légitimement dû.

Il y a une somme de \$10,000.00 comme prix de vente de la ferme Leduc. Cette ferme avait été promise comme site ou comme aide pour l'établissement d'un asile protestant d'aliénés ; mais comme elle n'a pas été jugée convenable à cette fin, nous avons décidé de donner à sa place une somme de \$10,000.00 en argent, avec entente que le gouvernement se remboursera en vendant la propriété, qui rapportera bien le montant porté dans mon estimation.

On se rappelle qu'au cours des arrangements concernant la souscription de Montréal pour le chemin de fer de colonisation du Nord, il fut stipulé que cette ville paierait \$50,000 à raison de la construction du pont de Hull ainsi que la différence entre \$132,000, somme assumé par le gouvernement, et le coût des expropriations requises entre Hochelaga et la place Dalhousie, pour prolonger jusqu'aux Casernes le chemin de fer Q. M. O. & O. Cette différence, telle que mentionnée dans l'Etat numéro 4, est de \$72,188.02, et elle forme avec les autres \$50,000 un total de \$122,188.02, en sus de certains autres comptes qui portent le grand total à plus que le montant donné dans mon estimation.

Telles sont les recettes sur lesquelles nous comptons pour solder les dépenses de l'exercice qui nous occupe.

Paiements de l'exercice 1887-88

Le total du budget des dépenses de cet exercice s'élève à \$4,220,736.00 et se décompose comme suit :

Dépenses ordinaires :

Service de la dette publique.....	\$1,075,363.67	
Dépenses ordinaires du service administratif.....	1,926,465.93	
		<u>\$ 3,000,829 60</u>

Dépenses imputables au capital :

Chemins de fer.....	\$ 805,406 40	
Edifices publics.....	389,500 00	
Prêt et don à l'asile protestant d'aliénés.....	25,000 00	
		<u>\$ 1,219,906 40</u>
Grand total.....		<u>\$ 4,220,736 00</u>

Avant d'entrer dans les détails, je désire attirer spécialement l'attention des honorables députés sur la disposition du budget imprimé, qui permet de constater instantanément les articles de dépenses qui sont augmentés ou diminués. En consultant l'en-tête de chaque page, on voit de suite les augmentations ou les diminutions, comparativement à l'estimation et à la réalité de l'exercice en cours. J'ai cru à propos d'introduire cette amélioration dans le budget, pour mettre les honorables députés plus en état de juger des dépenses que nous pro-

posons, ou du moins, pour leur exempter le trouble de référer aux documents de l'année précédente afin de constater où il y a augmentation ou diminution.

Entrons maintenant dans les détails.

Pour le service de la dette publique, nous demandons \$1,074,363.67, comme suit :

Intérêt sur la dette consolidée.....	\$886,018 57
Intérêt sur autres emprunts.....	125,000 00
	\$1,011,018 57
Fonds d'amortissement et rachat d'obligations.....	56,845 10
Frais d'administration.....	6,500 00
	\$1,074,363 67

Il y a une augmentation de \$54,514.35 dans le service de l'intérêt. Ceci s'explique facilement. A moins de répudier les obligations de la province, il faut absolument faire des emprunts temporaires ou contracter un emprunt consolidé, pour acquitter des dettes actuellement exigibles ou qui le deviendront dans le cours du prochain exercice. Nous ne payons pas actuellement l'intérêt sur toutes ces dettes, mais du moment que nous empruntons de l'argent pour les acquitter, il faut bien payer l'intérêt de cet argent. C'est pourquoi je demande un crédit qui puisse couvrir tout ce que nous pourrions être appelés à payer pour ce service.

Pour l'exercice en cours, mon honorable ami de Sherbrooke n'avait demandé que \$25,000.00 pour le service de l'intérêt sur les emprunts temporaires et les fonds en fidéicommiss; mais le 31 janvier, lors de notre entrée en charge, cette somme était déjà excédée de \$8,400.34, et pour finir l'exercice en cours, il fallait encore \$43,000.00, de sorte que l'insuffisance du crédit demandé par mon honorable ami va s'élever à \$51,400.34 pour tout l'exercice. Il faut couvrir cette insuffisance par un nouveau crédit dans le budget supplémentaire. Afin d'éviter tout cela et de régulariser ce service, je demande de suite une somme suffisante pour rencontrer tout ce que nous serons appelés à payer y compris l'intérêt des sommes que nous aurons à emprunter pour payer les subsides de chemins de fer, la construction du palais de justice de Québec et l'hôtel du parlement, ainsi que les autres dépenses imputables au capital.

La Chambre comprendra facilement que ce sont les emprunts à faire pour payer ces dépenses et le déficit de l'exercice en cours, qui nécessitent cette augmentation dans le service des intérêts. Tout cela découle de la politique de nos prédécesseurs: nous n'empruntons que pour faire honneur à des engagements contractés par eux et qu'il est absolument impossible d'acquitter à même les revenus ordinaires.

Il y a une diminution de \$601.97 dans les frais d'administration, et de \$28,369.02 dans le service du fonds d'amortissement, ce qui fait en tout une diminution de \$25,970.99 pour ces deux services, comparativement à l'exercice en cours. Sur le service total de la dette, l'augmentation est de \$25,548.86.

Pour l'exercice en cours, mon honorable prédécesseur avait estimé à \$219,960.00 les dépenses de législation, y compris \$38,500 pour les frais d'élections. Ces dépenses, pour tout l'exercice, vont s'élever à \$248,611.74, ou \$30,651.74 de plus que son estimation. Dans ce découvert, il y a \$13,000.00 pour les dépenses d'élections, somme qui a été payée par un mandat spécial émis à la demande de mon honorable ami de Sherbrooke. Il y a aussi un découvert de \$16,951.74 dans l'item des traitements, dépenses contingentes, etc., de l'assemblée législative, et de \$700.00 dans le crédit pour la bibliothèque, ce qui fait en tout \$17,651.74.

Pour le prochain exercice, je demande pour le même service un crédit de \$181,785.00, ce qui fait sur le tout une diminution de \$66,826.74. Les articles sur lesquels porte cette diminution sont les suivants :

Traitements et dépenses contingentes de l'assemblée législative, y compris	
\$4,000.00 pour la codification.....	\$ 17,126 74
Bibliothèque de la législature, traitements, dépenses contingentes, reliure, etc.....	2,450 00
<i>Procédure Parlementaire</i>	750 00
Dépenses d'élections.....	46,500 00
	\$66,826 74

Pour le *gouvernement civil*, l'estimation des dépenses de l'exercice en cours était de \$185,420.00 ; mais ce crédit n'est pas suffisant, il faut l'augmenter de \$7,430.19, ce qui porte la dépense du présent exercice à \$192,850.19. C'est la somme que nous demandons pour l'année prochaine.

Tout en demandant le même montant, nous faisons en réalité une économie de \$9,600.00.

La somme que nous demandons comprend un montant de \$4,400.00 transféré des dépenses d'autres services à celui du gouvernement civil, ainsi que l'indique l'*Etat détaillé de certains articles de dépense*, que les honorables députés ont en mains. Elle comprend aussi \$3,000.00 pour le traitement de nouveaux employés nommés par nos prédécesseurs avant leur sortie du gouvernement, ainsi que des augmentations de traitement formant \$850 00 pareillement faites par nos prédécesseurs, sans compter \$1,350.00 d'augmentations de traitement provenant de l'opération de la loi du service civil. Cela fait en tout \$9,600.00. Il est évident que si nos honorables amis de la gauche fussent restés au pouvoir ils auraient ajouté cette somme aux dépenses du gouvernement civil, qui eussent été augmentées d'autant. Or nous mettons ces dépenses additionnelles, dont nous ne sommes aucunement responsables, au compte de ce service, pour le prochain exercice, et nous ne demandons que le montant de la dépense de l'exercice en cours, ce qui fait que nous proposons en réalité une économie de \$9,600.00.

Du reste, nous réduisons effectivement les dépenses contingentes de \$6,870.00 : elles vont s'élever cette année à \$47,770.00, et nous ne demandons pour l'année prochaine que \$40,900.19.

L'administration de la justice va coûter cette année \$374,218.48 ; pour l'année prochaine, nous demandons pour le même service \$365,580.98, ce qui fait une diminution de 8,637.50. Nous espérons réaliser cette économie, et même plus, par la réorganisation du service de certaines cours de justice et prisons, réorganisation rendue nécessaire par l'expérience et réclamée par l'opinion publique.

Nous faisons une réduction de \$750.00 dans le service de la police, et nous demandons les mêmes crédits que ceux de l'exercice en cours pour les institutions de réforme et l'inspection des bureaux publics.

Ces divers articles du budget forment avec l'administration de la justice proprement dite un total de \$480,510.48 pour l'exercice en cours : nous ne demandons que \$471,122.98 pour l'année prochaine, ce qui fait sur le total une diminution de \$9,387.50.

Le crédit demandé pour l'instruction publique, comparé à la dépense de l'exercice en cours, accuse une diminution de \$9,560.00.

Je prie les honorables députés de bien remarquer que cette diminution n'affecte aucunement les allocations pour l'instruction supérieure, les écoles communes, l'inspection des écoles et les autres crédits réguliers de ce service, qui restent tous au même chiffre.

Parmi les dépenses de l'exercice en cours, il y a \$6,000.00 d'arrérages sur les versements au fonds de pension des instituteurs, \$6,410.00 d'arrérages sur les achats de livres de récompenses et \$150.00 pour le couvent de Saint-Roch-de-l'Achigan, ce qui fait en tout \$12,560.00 de diminution sur les dépenses de l'année courante. Nous aurons à payer l'année prochaine \$2,000.00 au collège de Rimouski et \$1,000.00 pour le service annuel du fonds des instituteurs, sommes non payées cette année, ce qui fait \$3,000.00 de nouvelles dépenses. En retranchant ces \$3,000.00 des \$12,560.00 énumérés plus haut, on trouve une réduction nette de \$9,560.00, qui n'affecte pas du tout les allocations ordinaires.

Les dépenses sous le titre *Institutions littéraires et scientifiques* vont s'élever à \$27,791.87 pour l'exercice en cours, et nous proposons \$10,350.00 pour le prochain exercice, ce qui fait une diminution de \$17,441.87. Nous retranchons \$3,741.87 sur les dépenses des commissions d'hygiène et \$200.00 sur l'allocation pour encourager la culture des sciences naturelles, ce qui fait \$3,941.87. Le reste de la diminution est représenté par la dépense de l'exposition coloniale de Londres, \$6,000.00, qui ne se renouvellera pas, et par les \$7,500.00 payées pour acquitter des arrérages sur la transcription et la publication des archives canadiennes, ce qui n'affectera pas l'allocation ordinaire de \$5,000.00 pour ce service.

La dépense pour les *Arts et Métiers*, sans affecter l'allocation régulière, est aussi diminuée de \$2,500.00, savoir : \$2,000.00 pour la construction d'une école

à Québec et \$500.00 pour l'établissement d'ateliers pour l'application des sciences aux arts industriels. L'école de Québec est finie, et il est impossible d'établir les ateliers en question, ce qui rend ces deux crédits inutiles.

Nous demandons \$76,150.00 pour l'agriculture, au lieu des \$102,521.00 qui vont être payées pour ce service durant le présent exercice. Cela fait une diminution de \$26,371.00. Cette diminution provient des retranchements que nous faisons sur certains crédits, et du fait que des services qui se présentent cette année ne se présenteront pas l'année prochaine. Les retranchements portent sur les service suivants :

Journaux d'agriculture	\$ 1,506 00
Aide pour l'établissement d'un haras.....	6,000 00
Aide à la <i>Gazette des Campagnes</i>	750 00
Traitement des professeurs de beurreries et fromageries.....	500 00
Diverses dépenses, souscription à des traités, etc.....	400 00
Conférences sur l'agriculture.....	600 00
Jardin botanique à Montréal.....	1,000 00
Aide à la sucrerie de betterave de Berthier.	3,000 00
Aide à l'agriculture.....	300 00
	\$14,056 00

Les services suivants sont éliminés parce qu'ils ne se présenteront plus l'année prochaine :

Ecoles de médecine vétérinaire, pour acquitter des arrérages dus au <i>Journal</i>	\$ 750 00
Assurance sur le sucrerie de betterave de Farnham.....	900 00
Comité permanent des expositions, Montréal, dernier versement.....	3,465 00
Pont sur le Richelieu	2,000 00
Exposition agricole de Sherbrooke.....	5,000 00
	\$12,115 00

Comme on le voit, les allocations aux sociétés, au conseil et aux écoles d'agriculture restent les mêmes : nous n'avons retranché que sur des services inutiles ou d'une importance tout à fait secondaire.

Nous réduisons à \$4,000.00 le crédit pour l'immigration et le rapatriement, ce qui fait une diminution de \$4,000.00. Il y a des abus et des dépenses inutiles dans ce service. Imitant ce que la législature d'Ontario vient de faire, nous nous proposons de limiter cette dépense à ce qui est strictement indispensable.

Les crédits pour la colonisation s'élèvent à \$75,000.00, c'est-à-dire \$70,000.00 pour les chemins et \$5,000.00 pour les sociétés de colonisation. Nous ramenons ces dépenses à leur chiffre normal et ordinaire. Pour l'exercice en cours et le précédent, mon honorable ami de Sherbrooke a fait voter des sommes bien

plus considérables pour les chemins de colonisation ; mais il nous a déclaré que pour chacun de ces exercices il prenait \$100,000.00 sur le capital, ou qu'il fallait prélever cette somme au moyen d'emprunts. On comprend que ce système est tout simplement ruineux. En le pratiquant seulement pendant dix ans, nous ajouterons un million à notre dette. Or, si bien disposé que soit le gouvernement pour tout ce qui concerne la colonisation, il n'est pas prêt à assumer la responsabilité d'un système semblable. Je suis même convaincu que mon honorable prédécesseur n'avait pas la moindre velléité de continuer ces dépenses extraordinaires de \$100,000 par année au compte du capital. Cette générosité excessive en faveur des chemins de colonisation correspond d'une manière trop frappante avec les élections générales : le public ne peut pas s'empêcher de voir dans ce zèle soudain et l'énormité des sommes dépensées, autant d'engins d'élection, autant de moyens d'influencer une grande partie de l'électorat, et je crois qu'il n'a pas tort. Aussi, je n'ai pas le moindre doute que si mes honorables amis de la gauche fussent restés au pouvoir, ils seraient de suite revenus au crédit ordinaire de \$70,000.00 pour les chemins de colonisation. Tout de même, s'il y a des besoins absolument pressants, nous augmenterons volontiers de \$10,000.00 la somme affectée à ce service. Sur ce point, nous attendrons les renseignements du ministère de l'agriculture et de la colonisation, que nous nous proposons d'établir et qui devra faire une étude plus complète des besoins réels de la colonisation.

Pour les travaux et édifices publics, je demande un crédit s'élevant à \$473,406.76. Sur cette somme, il y a \$389,500.00 de dépenses imputables au capital, ce qui laisse \$83,906.76 pour les dépenses ordinaires. Les dépenses au compte du capital sont comme suit :

Construction du palais de justice de Québec	\$107,000 00
“ du nouvel hôtel du parlement.....	75,000 00
“ d'un édifice pour la cour de circuit dans le comté de Kamouraska.....	6,000 00
“ des fondations du palais de justice et de la prison d'Arthabaska	6,000 00
“ de l'agrandissement du palais de justice de Montréal.....	200,000 00
“ de l'agrandissement de l'école McGill	2,500 00
	<hr/>
	\$389,500 00

Dans les dépenses ordinaires, nous faisons les réductions suivantes, comparativement aux dépenses de l'exercice en cours pour les mêmes fins :

Loyer, assurances, réparations, etc., des édifices publics en général	\$6 229 00
Inspections.....	1,000 00
Réparation des palais de justice et des prisons.....	2,700 00
Assurance do do	500 00
	<hr/>
	\$10,429 00

Il n'y a pas de changements dans les allocations aux institutions de bienfaisance. Beaucoup de demandes nouvelles ont été faites et plusieurs auraient mérité un accueil favorable ; mais l'état de nos finances ne nous permettant pas d'augmenter nos dépenses sous ce chef, nous avons dû, quoiqu'à regret, maintenir le *statu quo*.

Les dépenses du département des terres de la couronne vont former un total de \$154,411.00 pour l'exercice en cours : pour le prochain exercice, nous demandons \$128,750.00, ce qui fait une diminution de \$25,661.00. Cette diminution tombe sur les articles suivants :

Service des cadastres.....	\$4,000 00
Arpentages.....	8,600 00
Dépenses générales.....	5,561 00
Exploration des mines.....	2,500 00
Protection des forêts contre l'incendie.....	5,000 00
	\$25,661 00

Nous pouvons faire ces retranchements sans affecter l'efficacité de ces services, non plus que les recettes provenant des terres de la couronne. Le besoin de nouveaux arpentages, par exemple, me paraît plus que problématique. Au 30 juin 1886, nous avions en disponibilité 6,968,009 acres de terres de la couronne, arpentées et subdivisées en lots de ferme. En supposant une moyenne de 100 acres par famille, cela fait assez de terres pour établir 69,680 familles, ou une population d'au moins 348,400 personnes. Si rapide qu'on puisse supposer les progrès de la colonisation, on admettra qu'il faudra au moins dix ans pour établir tout ce monde et occuper les 6,968,009 acres de terres arpentées que nous avons actuellement en disponibilité. Alors pourquoi faire tant de dépenses pour de nouveaux arpentages ? Je n'en vois pas l'utilité. Du reste, nous affectons à ce service une somme de \$30,000.00, ce qui est plus que suffisant pour les besoins réels et immédiats.

Les autres articles du chapitre *Services divers* accusent les diminutions suivantes, comparativement aux dépenses de l'exercice en cours :

Pour mettre en opération l'acte des manufactures de Québec.....	\$ 500 00
Deschamps, <i>Liste des paroisses</i>	2 000 00
Timbres, licences, etc.....	2,000 00
	\$ 4,500 00

Plus les services suivants, qui ne se présenteront pas l'année prochaine :

Aide aux pêcheurs en détresse de la côte nord du Saint Laurent	9,500 00
Commission royale, <i>re</i> chemin de fer Q. M. O. & O.	10,881 25
	\$24,881 25

Il y a des augmentations, ou plutôt des nouveaux crédits pour \$5,000.00 : pour la compagnie des chemins macadamisés de Beauharnois, \$2,000.00, et pour le chemin maritime du Saguenay, \$3,000.00, ce qui réduit à \$21,881.26 la diminution réelle sur les dépenses ordinaires. L'autre article, le prêt de \$25,000.00 pour l'établissement d'un asile protestant d'aliénés à Montréal, entre dans la catégorie des dépenses imputables au capital. Ce montant est le résultat direct d'une résolution passée par cette Chambre le 13 mai 1885, avec cette différence qu'au lieu d'un prêt pour le tout, il y a un don de \$10,000.00 représentant la valeur de la ferme Leduc, jugée impropre à l'établissement projeté.

Les dépenses imputables au capital forment un total de \$1,219,906.40. Elles comprennent les détails suivants pour les deux exercices :

<i>Chemins de fer :</i>	1886-87	1887-88
Subsides aux compagnies.....	\$1,108,464 90	\$787,406 40
Chemin de fer Q. M. O. & O. et inspection.....	34,000 00	18,000 00
	<u>\$1,142,464 90</u>	<u>\$805,406 40</u>

Édifices publics :

Palais de justice de Québec	193,700 00	100,000 00
Hôtel du parlement.....	184,450 00	75,000 00
Palais de justice de Kamouraska.....	6,000 00
Palais de justice d'Arthabaska	6,000 00
“ “ de Montréal.....	18,000 00	200,000 00
Asile protestant d'aliénés	25,000 00
Ecole McGill, Montréal.....	2,500 00
	<u>\$396,120 00</u>	<u>\$414,500 00</u>

Comme on le voit, il y a diminution de \$337,058.50 dans les paiements pour les chemins de fer et une augmentation de \$17,380.00 dans les dépenses pour les édifices publics.

D'après les renseignements fournis par l'architecte du département des travaux publics et par M. Lesage, le sous-commissaire, les \$175,000.00 que nous demandons pour le palais de justice de Québec et l'hôtel du parlement suffiront pour finir complètement ces deux édifices. Le palais de justice de Québec va coûter, une fois terminé, \$528,210.71 ou \$328,210.71 de plus que les \$200,000.00 d'obligations spéciales destinées à payer le coût de cette bâtisse. Dans un de ses exposés budgétaires, l'hon. M. Wurtele porte à \$300,000.00 le coût de l'hôtel du parlement, qu'il faisait entrer dans la dette flottante payable à même l'emprunt de 1882. Cette bâtisse va coûter \$579,584.14 ou \$276,584.14 de plus que l'estimation de M. Wurtele. On comprend facilement que ces excès de dépenses ne peuvent être payés qu'avec de l'argent emprunté.

Mon honorable ami de Sherbrooke a mis dans un de ses budgets une somme de \$50,000.00 pour agrandir le palais de justice de Montréal, afin de

donner l'accommodation additionnelle demandée par le barreau. Cette somme était tout à fait insuffisante pour payer les travaux, et pour ne pas être obligés de revenir à chaque année devant la Chambre demander de nouveaux crédits, nous mettons de suite le montant requis. Pourquoi ne pas dire du coup ce qu'il faut en réalité et mettre la Chambre en état de juger avec connaissance de cause ? D'ailleurs, nous verrons à ce que les contrats soient donnés avec prudence, nous nous efforcerons de fermer la porte aux *extra* et si nous réussissons, comme je l'espère, à faire exécuter les travaux pour une somme moindre, cela ne dérangera rien, le surplus restera dans le trésor et pourra être employé à d'autres ouvrages de même nature.

Quand aux subsides de chemins de fer, il est bien difficile de faire une estimation précise du montant requis pour ce service. Pour l'exercice en cours, mon honorable prédécesseur a mis une somme de \$250,000 dans son budget. Au 31 janvier, il avait déjà payé \$622,464.90, et il restait à payer jusqu'au 30 juin un montant additionnel de \$486,000.00, ce qui va faire pour tout l'exercice \$1,108,464.90, ou \$858,464.90 de plus que son estimation. Pour ne pas m'exposer à un pareil mécompte, je mets dans mon estimation une somme de \$787,406.40, que je crois tout à fait suffisante pour faire face à toutes les demandes qui pourront nous être faites de ce chef.

D'ailleurs, tout dépend de la rapidité avec laquelle les compagnies pousseront leurs travaux ; mais, comme ces sommes ne pourront être prises que sur un emprunt, nous aurons toujours à notre disposition l'argent nécessaire pour rencontrer les demandes, même si elles excèdent la somme portée dans mes estimations. Dans tous les cas, cela n'affectera pas la marche régulière du service ordinaire, puisque ces paiements devront être pris sur un emprunt. Si les Chambres ne consentent pas à autoriser l'emprunt, ces subsides ne seront pas payés et les intéressés en souffriront. Enfin, que ces sommes soient payées l'année prochaine ou une autre année, elles n'en constituent pas moins des dettes incontestables, certaines, dont nous pouvons retarder le paiement, mais pas nous y soustraire, à moins d'une répudiation législative.

Maintenant, résumons les dépenses de l'exercice en cours et celles du prochain exercice, pour les comparer et en avoir une idée d'ensemble.

<i>Dépenses ordinaires :</i>	1886-87	1887-88
Dette publique.....	\$1,048,820 31	\$1,074,363 67
Législation.....	248,611 74	181,785 00
Gouvernement civil.....	192,860 19	192,850 19
Administration de la justice, police, institutions de réforme, inspection des bureaux publics.....	480,510 48	471,122 98
Instruction publique.....	400,586 87	371,085 00
Agriculture, colonisation, immigration et rapatriement	265,521 00	155,150 00
Travaux et édifices publics, imputables aux dépenses sur le revenu.....	88,735 79	58,906 76
Asiles d'aliénés.....	243,000 00	230,000 00
Diverses institutions de bienfaisance.....	39,316 00	39,316 00
Divers services, y compris les dépenses des terres de la couronne.....	246,792 25	226,250 00
	<u>\$3,254,744 60</u>	<u>\$3,000,829 60</u>

Dépenses imputables au capital :

Chemins de fer.....	\$1,142,464 90	\$805,406 40
Edifices publics.....	396,120 00	414,500 00
	<u>1,538,584 90</u>	<u>\$1,219,906 40</u>
Plus les dépenses ordinaires.....	3,254,744 60	3,030,829 60
	<u>4,793,329 50</u>	<u>\$4,220,736 00</u>

En comparant les dépenses ordinaires de l'exercice en cours avec celles du prochain exercice, on arrive au résultat suivant :

Dépenses ordinaires de 1886-87.....	\$3,254,744 60
“ “ 1887-88.....	3,000,829 60
	<u>253,915 00</u>
Diminution pour 1887-88.....	\$253,915 00

Le service de la dette publique est une dépense incontrôlable, du moins pour l'intérêt et le fonds d'amortissement. En retranchant le montant payé pour ce service du total des dépenses ordinaires, on trouve pour résultat le montant des dépenses ordinaires sujettes au contrôle de l'administration c'est à-dire sur lesquelles un gouvernement peut économiser ou retrancher. Si vous faites cette défalcation, la comparaison est encore plus favorable au prochain exercice, ainsi que le fait voir le tableau suivant :

Dépenses ordinaires			Dépenses ordinaires contrôlables
1886 87.....	\$3,254,744 60		
Moins.....	<u>1,048,820 31</u>	(pour dette publique)	\$ 2,205,924 29
1887 88.....	3,000,829 60		
Moins.....	<u>1,074,363 67</u>	(pour dette publique)	1,926,465 93
		<i>Diminution des dépenses contrôlables</i>	<u>\$ 279,458 36</u>

C'est une diminution assez considérable, et j'espère sincèrement que nous trouverons moyen d'augmenter ce chiffre.

Les dépenses imputables au capital forment le tableau suivant, pour les deux exercices :

Pour 1886 87.....	\$ 1,538,584 90
“ 1887-88.....	1,219,906 40
	<u>318,678 50</u>
Diminution.....	\$ 318,678 50

Enfin les dépenses totales, ordinaires et imputables au capital, accusent pour les deux exercices le résultat suivant :

Dépenses totales, 1886 87	\$ 4,793,329 50
“ “ 1887-88.....	4,220,736 00
	<u>572,593 50</u>
Diminution pour 1887-88.....	\$ 572,593 50

Il nous reste à voir, pour compléter l'étude du prochain exercice, si les recettes ordinaires suffiront à payer les dépenses ordinaires.

J'ai exposé à la Chambre, en parlant du revenu sur lequel nous comptons pour le prochain exercice, que les recettes ordinaires s'élèveront à \$3,020,522.80. En rapprochant ce chiffre de celui des dépenses ordinaires, on arrive au résultat que voici :

Recettes ordinaires pour 1887-88.....	\$ 3,020,522 80
Dépenses ordinaires pour 1887-88.....	3,000,829 60

Excès des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.....	\$ 19,693 20

Si je suivais l'exemple de mon honorable prédécesseur, si je faisais entrer dans les recettes ordinaires les \$500.00 provenant du prêt aux incendiés de Québec, les \$50,000.00 du fonds municipal, les \$10,000.00 provenant des remboursements sur les prêts aux asiles de Beauport et de la Longue-Pointe, ce qui forme une somme de \$60,500.00 ces recettes ordinaires seraient grossies d'autant, et au lieu de \$19,693,20, les recettes ordinaires excéderaient de \$80,193.20 les dépenses ordinaires, c'est-à-dire que nous aurions un surplus de ce montant.

Je ne veux pas suivre ce procédé, que je regarde comme erroné ; mais je crois avoir démontré clairement que pour l'exercice en question, il y aura pour le moins équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires, que nos revenus ordinaires suffiront amplement au paiement de nos dépenses ordinaires. Comme de raison, les chiffres que j'ai donnés sont des estimations, et, pour parler franchement et loyalement, il peut arriver que je sois déçu dans mes prévisions ; mais je puis affirmer que ces estimations ont été faites avec soin, basées sur la moyenne des années précédentes, et à moins qu'il ne se produise dans quelques-unes de nos sources de revenu une baisse extraordinaire que nous ne pouvons pas prévoir, je suis sincèrement convaincu que nous encaisserons la somme de revenu ordinaire que j'ai indiquée.

Jusqu'ici je n'ai parlé que des recettes ordinaires, basées sur les estimations habituelles ; mais je m'empresse d'ajouter que par un ordre en conseil en date du sept avril courant, nous avons assuré à la province un revenu additionnel de près de \$140,000.00, en élevant de \$2.00 à \$5.00 par mille carré, la rente foncière des terres de la couronne sous licence de coupe de bois. Il y a sous licence 46,078 milles carrés de terres à bois, dont la rente est restée à \$2.00 le mille depuis 1868. En élevant cette rente de \$3.00 par mille, nous avons augmenté nos revenus de \$138,234.00, ce qui portera notre surplus à \$157,927.20. Cette mesure était nécessaire, dans les circonstances, et nous croyons que le peuple l'approuvera.

Quant aux dépenses ordinaires, nous espérons qu'elles ne dépasseront pas le chiffre auquel je les porte et même qu'elles ne l'atteindront pas. Nous avons pris pour base de l'estimation de ces dépenses la moyenne des deux ou trois derniers exercices.

Il y aura certainement des réductions, et nous aurions peut-être été justifiables de diminuer de suite plusieurs items sur lesquels nous sommes déterminés à faire des retranchements : cela nous aurait permis de montrer un résultat encore plus favorable ; mais nous voulons procéder sérieusement, en toute connaissance de cause à ces retranchements, après une étude complète et approfondie de ce qui peut et doit se faire dans ce sens, et plutôt que de retrancher à droite et à gauche, à tort et à travers, pour faire miroiter un état de choses factice ou fallacieux, nous avons préféré nous contenter pour le moment d'un résultat moins brillant et moins attrayant, mais basé sur des probabilités raisonnées. Avant de retrancher, nous voulons bien connaître les articles de dépense qui peuvent être diminués sans nuire à l'efficacité du service public. Nous voulons faire des réformes, nous sommes bien déterminés à économiser partout où il sera possible de le faire ; mais nous ne voulons pas agir à la légère, nous tenons à ce que ces réformes et ces retranchements ne soient pas de nature à entraver la marche des affaires, ni à diminuer l'efficacité du service administratif.

Je crois qu'il serait possible d'opérer des réformes dans l'administration de la justice et de diminuer considérablement les dépenses de ce service. Mon honorable ami, le premier ministre, s'occupe de cette importante question et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de la conduire à bonne fin, dès que la clôture de la session lui laissera un peu de temps pour cela.

Il y a pareillement des réformes non pas des économies, à opérer dans les affaires de colonisation. L'argent que nous dépensons pour cette fin est loin de produire tous les résultats que nous aurions droit d'espérer. Nous pourrions facilement opérer ces réformes au moyen du ministère que nous voulons organiser.

Enfin, notre politique bien arrêtée, une des principales parties du programme que nous voulons mettre à exécution, c'est d'exercer la plus rigoureuse surveillance sur l'emploi des deniers publics, de contrôler strictement toutes les dépenses, de conduire les affaires de la province comme celles des institutions financières et des grandes maisons de commerce les mieux administrées et d'après les règles et la pratique suivie dans ces institutions.

C'est le but que nous voulons atteindre. Pour cela il faut nécessairement prendre le temps d'étudier sérieusement et à fond tous les détails de notre organisation administrative, afin de rien faire qui ne soit conforme à la prudence, qui ne puisse donner des résultats durables et permanents. Je suis bien convaincu qu'en agissant avec discernement, en nous guidant sur les principes d'une sage économie administrative, nous réussirons à diminuer sensiblement et d'une manière permanente les dépenses ordinaires et contrôlables.

Mais nous ne pouvons pas faire tout cela à nous seuls ; il nous faut le concours de la Chambre, l'appui franc et loyal de la députation. Comme de raison nous aurons prochainement un surcroît notable de dépenses pour le service des intérêts, quand nous aurons emprunté les sommes nécessaires pour payer la balance des subsides de chemins de fer, ainsi que des frais de construc-

tion des édifices publics en voie de parachèvement ; mais avec la bonne volonté et le patriotique concours des honorables membres de cette Chambre, avec le soin, l'énergie que nous sommes bien déterminés à y mettre, nous sommes certains de faire sortir la province de la position difficile où elle se trouve actuellement, si la législature veut nous aider efficacement et loyalement.

CONCLUSION.

Voilà, M. l'Orateur, la position financière de la province, exposée franchement et consciencieusement, telle que je la comprends et telle que, malheureusement, elle est en réalité.

Certaines personnes prétendront peut-être qu'il eût mieux valu, dans l'intérêt du pays, suivre les anciennes traditions, atténuer les choses et ne pas dire toute la vérité, surtout au moment où il est nécessaire de faire un nouvel emprunt. Ce n'est pas mon opinion et je suis convaincu que ce n'est pas non plus celle de la Chambre et du pays.

Le temps est venu de dire la vérité et toute la vérité ; le peuple l'attend avec anxiété, les hommes d'affaires la demandent avec confiance et ma propre réputation me défend de la cacher. J'ai donc répondu à un désir général, universel, en faisant connaître la situation financière telle qu'elle est.

Je m'empresse d'ajouter que toute inquiétante qu'elle soit pour les habitants de la province, qui sont appelés à payer, cette situation ne l'est pas pour ses créanciers. Nous avons les moyens de payer nos dettes et nous les paierons honnêtement. Le gouvernement actuel ne peut et ne veut répudier aucun des engagements contractés par ces prédécesseurs. Toute réclamation légitime sera payée, si la législature veut nous en donner les moyens.

M. l'Orateur, je comprends toute la responsabilité des déclarations que je fais en ce moment, mais je n'hésite pas à la prendre, cette responsabilité, parce que je suis convaincu de ce que je dis. Je ne veux pas endormir l'opinion publique ni tromper la Chambre en faisant miroiter à ses yeux de vaines espérances : je dis ce que ma conscience me dicte, je promets de faire ce qui doit être fait, si nous recevons de la part de cette Chambre et du pays le concours loyal, l'appui généreux et patriotique sur lesquels nous avons droit de compter dans l'accomplissement d'une œuvre si difficile et si nationale. Ce concours, nous le demandons, cet appui, nous l'espérons. Au nom de la province que nous représentons, nous faisons appel à tous les hommes de cœur, sans distinction de race, de croyance ou de parti, nous les supplions de faire taire les divisions comme les rancunes du passé et de réunir toutes les forces de la nation dans un seul et noble but—*le salut de la patrie commune.*

ETATS DIVERS.

Faisant voir la situation financière de la province
de Québec le 31 janvier 1887.

ETAT No. 1

ETAT

De toutes les recettes et de tous les paiements en argent

OPÉRÉS

Entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886

ÉTAT de toutes les recettes et de tous les paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886.

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Argent en caisse le 30 juin 1882.....									379,172	78
Moins, montant requis pour acquitter les mandats impayés.....									40,632	37
									338,540	41
Produit de l'emprunt de 1882 :—							1,116,500	00		
Encaissé en 1882-83.....							2,363,034	39	3,479,533	34
do 1883-84.....									3,813,073	75
Payé à même ce montant ce qui suit										
<i>Dette flottante le 30 juin 1882</i>										
1882-83, remboursé sur le dépôt de garantie du c. de f. Québec Central.....			112,429	57						
1883-84 do do do			118,121	31						
1884-85 do do do			124,101	21						
1885-86 do do do			130,383	83	485,035	32				
1883-84, emprunts temporaires dus le 30 juin 1882.....					600,000	00				
<i>Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.</i>							1,085,035	92		
1882-83, construction et paiement de terrains expropriés.....			582,900	16						
Moins remboursements.....			56,146	20						
							526,753	96		
1883-84, construction et paiement de terrains expropriés.....			437,553	59						
Moins remboursements.....			235,163	34						
							202,390	25		
1884-85, construction et paiement de terrains expropriés.....			182,778	01						
Moins remboursements.....			7,135	89						
							175,642	12		
							904,786	33		
A reporter.....							904,786	33		

co

ÉTAT de toutes les recettes et de tous les paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886—(suite)

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Report.....					904,786	33		
<i>Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.—(suite)</i>								
1885-86, construction et paiement de terrains expropriés.....			5,457	32				
Moins remboursements.....			12,450	17				
					6,992	85		
<i>Subventions aux compagnies de chemins de fer.</i>								
1882-83.....					99,057	90		
1883-84.....					137,465	80		
1884-85.....					273,182	10		
1885-86.....					316,663	00		
							826,368	80
<i>Dépensé pour l'Hôtel du Parlement.</i>								
1882-83.....					9,328	28		
1883-84.....					83,835	95		
1884-85.....					140,000	00		
1885-86.....					87,000	00		
							320,164	23
<i>Balance en mains et non dépensée, le 30 juin 1886, de l'emprunt de 1882.....</i>								
								3,129,362 43
								688,711 32
<i>Palais de Justice de Québec—</i>								
Payé acc. de la construction	1882	83.....			715	18		
do do	1883	84.....			54,018	38		
do do	1884	85.....			89,777	15		
do do	1885	86.....			90,000	00		
							234,510	71
<i>A reporter.....</i>								

ÉTAT de toutes les recettes et de tous les paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886—(suite)

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Report.....							234,510	71		
<i>Palais de Justice de Québec—(Suite)</i>										
Reçu sur la vente des obligations 1884-85.....					150,000	00				
do do 1885-86.....					50,000	00				
							200,000	00		
Balance payée, en sus du produit des obligations, comprise dans les paiements ordinaires de 1885-86.....									34,510	71
<i>Fonds en fideicommiss —</i>										
Reçu en fideicommiss 1882-83.....			82,165	19						
do do 1883-84.....			24,086	18						
do do 1884-85.....			28,668	13						
do do 1885-86.....			25,999	51						
					160,919	01				
Payé 1882-83.....			37,022	00						
do 1883-84.....			7,495	00						
do 1884-85.....			8,568	64						
do 1885-86.....			7,910	00						
					60,995	64				
							99,923	37		
<i>Avances et remboursements (balance d'avances déduites)</i>										
Montant avancé 1884-85.....			5,616	00						
do do 1885-86.....			20,030	40						
					25,646	40				
A reporter.....					25,646	40				

ÉTAT de toutes les recettes et des paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886—(suite)

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Report					25,646	40	99,923	37
<i>Avances et remboursements</i> (balancé d'avances déduites)—(suite)								
Reçu à compte en 1882-83			11,000	00				
do do 1883-84			2,250	00				
do do 1884-85			4,500	00				
do do 1885-86			4,500	00				
			22,250	00			3,396	40
<i>Emprunts temporaires</i> :—								
Montant emprunté en 1883-84					400,000	00		
do do 1884-85					450,000	00		
do do 1885-86					750,000	00		
					1,600,000	00		
Montant remboursé en 1883-84			100,000	00				
do do 1884-85			300,000	00				
do do 1885-86			450,000	00				
					850,000	00	750,000	00
<i>Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.</i> —								
Versements reçus en 1882-83					600,000	00		
Placés comme suit le 30 juin 1886 :								
A la Banque Union du Bas-Canada			31,000	00				
“ Banque Jacques-Cartier			50,000	00				
“ Banque du Peuple, Montréal			100,000	00				
“ “ “ Trois-Rivières			30,000	00				
A reporter			211,000	00				

ÉTAT de toutes les recettes et de tous les paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886—(Suite)

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts
Report.....			211,000	00						
<i>Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.—(Suite)</i>										
A la Banque d'Echange.....			37,500	00						
“ Banque Fédérale du Canada.....			50,000	00						
“ Banque d’Hochelega, Trois-Rivières.....			20,000	00						
En obligations du Fonds d’Emprunt Munic. de la Cité Québec..	15,500	00								
do do do ville de Lévis...	66,500	00								
do du Palais de Justice de Québec.....			81,500	00						
			200,000	00						
(N. B.—Aucune partie de ces \$600,000 n'est comprise dans la balance en caisse le 30 juin 1886.)					600,000	00			1,535,238	29
<i>Tous paiements non compris dans ceux qui précèdent :</i>										
1882-83.....								3,120,562	68	
1883-84.....								3,125,126	28	
1884-85.....								2,937,856	95	
1885-86.....								3,068,132	66	
								12,251,678	57	
<i>Toutes recettes non comprises dans celles qui précèdent :</i>										
1882-83, y compris \$34,120.10 reçues acc. du Fonds d’Emprunt M.....					2,789,948	57				
1883-84, do 5,788.58 do do					2,869,060	22				
1884-85, do 42,671.84 do do					2,962,806	99				
1885-86, do 102,361.50 do do					3,052,087	85			577,774	94
								11,673,903	63	
									957,463	35
A reporter									957,463	35

ÉTAT de toutes les recettes et de tous les paiements en argent opérés entre le 30 juin 1882 et le 30 juin 1886—(Suite)

	\$	cts	\$	cts	\$	cts	\$	cts	
Report.....									
Argent en caisse le 30 juin 1886.....						1,034,703	49	957,463	35
Moins, montant requis pour acquitter les mandats impayés.....						76,240	14	957,463	35
(N. B.—Des \$957,463.35, montant d'argent en caisse, \$688,711.32 représentent la balance non dépensée du produit de l'emprunt de 1882.)									

ETAT No. 2

ETAT

DE

L'Estimation révisée des recettes de la Province de Québec

DU

31 janvier au 30 juin 1887

ÉTAT de l'estimation révisée des recettes de la Province de Québec, du 31 janvier au 30 juin 1887

	Estimation	Reçu jusqu'au 31 janvier 1887	Balance d'esti- mation non reçue	Montant reçu au delà de l'estimation	Estimation révisée du mon- tant à recevoir du 31 janvier au 30 juin
Puissance du Canada.....	\$1,261,872 80	1,202,022 80	59,850 00		59,850 00
Ontario.....	30,000 00		30,000 00		30,000 00
Terres de la Couronne.....	700,000 00	396,957 75	303,042 25		278,042 25
Licences.....	275,000 00	47,192 08	227,807 92		235,807 92
Administration de la Justice.....	238,500 00	106,086 82	132,413 18		117,413 18
Officiers publics, pourcentage sur leurs honoraires.....	7,000 00	5,707 74	1,292 26		1,292 26
Législation.....	4,000 00	3,924 99	75 01		75 01
Asiles d'aliénés,—contributions des municipalités et des patients.....	35,000 00	6,271 53	28,728 47		28,728 47
Gazette Officielle.....	20,750 00	11,723 84	9,026 16		9,026 16
Travaux et édifices publics, loyers, &c.....	1,000 00	2,232 82		1,232 82	1,000 00
Revenu casuel.....	1,500 00	636 15	863 85		863 85
Contributions au fonds de pension.....	5,000 00	3,017 88	1,982 12		1,982 12
Intérêt sur dépôts, &c.....	30,000 00	32,206 08		2,206 08	1,000 00
Prêt aux incendiés de Québec.....	500 00		500 00		500 00
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	375,000 00	185,942 11	189,057 89		183,057 89
Fonds d'emprunt municipal.....	100,000 00	5,380 00	94,620 00		
Remboursements par les propriétaires des asiles de Beauport et de Saint-Jean-de-Dieu.....	8,500 00	7,125 00	1,375 00		4,000 00
Compagnies provinciales d'assurance, contribution au coût de leur inspection.....		330 86			350 00
Prime, escompte et change.....		67 06			
Remboursements.....		511 40			
Assurance, ancien hôtel du parlement.....		32,765 00			
Honoraires sur licences de mariage.....		3,612 00			
Fonds des instituteurs en retraite.....		33,000 00			
Dépôt de garantie par les officiers publics.....		6,500 00			
	\$3,093,622 80	2,093,213 91	1,080,634 11	3,438 90	952,989 11

co

ETAT No 3.

ETAT

DU

Montant requis pour les paiements de la province de Québec

DU

31 janvier au 30 juin 1887

ÉTAT du montant requis pour les paiements de la province de Québec, du 31 janvier au 30 juin 1887

	Estimation	Dépenses non comprises dans l'estimation	Dépense totale au 31 janvier 1887.	Non dépensé sur l'estimation	Estimation supplémentaire	Montant requis du 31 janvier au 30 juin 1887
Dettes publiques—intérêt sur la dette fondée.....	888,504 22	471,215 73	417,288 49	417,288 49
do do emprunts temporaires et dépôts.....	25,000 00	8,400 34	33,400 34	43,000 00	43,000 00
do frais d'administration.....	7,101 97	3,262 74	3,839 23	3,839 23
do fonds d'amortissement et rachat.....	85,214 12	26,878 60	58,335 52	(*) 27,480 85	109,862 36
Législation.....	217,960 00	9,214 52	138,749 38	88,425 14	21,437 22	77,797 85
Gouvernement civil.....	185,420 00	115,052 34	70,367 66	7,430 19	136,137 32
Administration de la justice.....	364,218 48	238,081 16	126,137 32	10,000 00	5,857 75
Police.....	14,090 00	8,982 25	5,107 75	750 00	36 674 11
Prisons et écoles de réformes, écoles d'industrie.....	80,452 00	47,777 89	32,674 11	4,000 00	3,275 66
Inspection des bureaux publics.....	7,000 00	3,724 34	3,275 66	110,160 00
Instruction publique.....	348,885 00	245,135 00	103,750 00	6,410 00	13,911 24
Institutions scientifiques et littéraires.....	19,050 00	1,142 71	13,880 63	6,312 08	7,599 16	3,250 00
Arts et métiers.....	11,500 00	8,250 00	3,250 00	26,974 99
Agriculture.....	96,915 00	5,000 00	75,546 01	26,368 99	606 00	3,464 26
Immigration et rapatriement.....	8,000 00	4,535 74	3,464 26	15,500 00
Colonisation.....	155,000 00	139,500 00	15,500 00	30,727 32
Travaux et édifices publics—loyers, assur., réparations, etc.....	56,629 00	35,901 68	20,727 32	10,000 00	1,973 85
do do Inspection, etc.....	2,000 00	26 15	1,973 85	130,113 91
do do nouvel hôtel du parlement.....	54,420 00	54,306 09	113 91	130,000 00	122,823 15
do do nouv. palais de justice, Québec.....	73,700 00	70,876 85	2,823 15	120,000 00	8,746 64
do do réparation des palais de justice et des prisons, assurance, loyers, etc.....	20,106 76	11,360 12	8,746 64	18,000 00
do do agrandissement du palais de justice de Montréal, achat de terrain.....	18,000 00	111,613 99
Asiles d'aliénés.....	230,000 00	131,386 01	98,613 99	13,000 00	8,014 20
Diverses institutions de bienfaisance.....	39,316 00	39,316 00	1,333 34
do do do en général.....	20,000 00	11,985 80	8,014 20
Agent en France.....	2,500 00	1,166 66	1,333 34
A reporter.....	3,012,982 55	23,757 57	1,930,297 51	1,106,442 61	392,232 57	1,467,820 51

(*) \$30,854.67 compris dans l'estimation du fonds d'amortissement de l'emprunt de 1874 ne sont pas compris dans le montant requis du 31 janvier au 30 juin, vu que ce montant ne sera pas payé.

ÉTAT du montant requis pour les paiements de la province de Québec, du 31 janvier au 30 juin 1887 — (suite)

	Estimation	Dépense non comprise dans l'estimation	Dépense totale au 31 janvier 1887	Non dépensé sur l'estimation	Estimation supplémentaire	Montant requis du 31 janvier au 30 juin 1887
Report.....	3,012,982 55	23,757 57	1,930,297 51	1,106,442 61	392,232 57	1,467,820 51
Fonds de pension, service civil.....	15,000 00	8,713 95	6,286 05	6,286 05
Fonds des municipalités.....	5,000 00	72 00	4,928 00	4,928 00
Dépenses des terres de la couronne.....	136,811 00	102,000 00	34,811 00	17,600 00	52,411 00
Pour mettre en force l'acte des manufactures de Québec.....	1,000 00	1,000 00	1,000 00
Deschamps, <i>Liste des Paroisses</i>	2,000 00	2,000 00
Gazette Officielle de Québec.....	14,500 00	6,249 60	8,250 40	8,250 40
Timbres, licences, etc.....	12,000 00	6,402 73	5,597 27	5,597 27
Aide aux pêcheurs en détresse, côte nord du Saint-Laurent.....	6,000 00	6,000 00	3,500 00	3,500 00
Commission royale, re chemin de fer Q. M. O. & O.....	5,881 25	5,881 25	5,000 00	5,000 00
Fonds de pension des instituteurs, versements pour six ans, en vertu de la 43—44 Vict., chap. 22, section 12.....	6,000 00	6,000 00
Licences de mariage.....	7,794 00	7,794 00
Chemins de fer :—Inspection.....	1,000 00	525 00	475 00	475 00
Q. M. O. & O.,—Frais d'exploitation.....	18,000 00	2,500 00	15,500 00	15,500 00
do comptes de construction impayés.....	15,000 00	4,000 00	11,000 00	11,000 00
Subsides aux compagnies.....	250,000 00	372,464 90	622,464 90	486,000 00	486,000 00
Fonds d'instruction supérieure catholique—écoles des sciences et des arts.....	500 00	500 00
	\$3,483,293 55	\$416,397 72	\$2,705,400 94	\$1,194,290 33	\$910,332 57	\$2,073,768 23

ETAT du montant requis pour les paiements de la province de Québec, du 31 janvier au 30 juin 1887—(suite)

	Estimation	Dépenses non comprises dans l'estimation	Dépense totale au 31 janvier 1887	Non dépensé sur l'estimation	Estimation supplémentaire	Montant requis du 31 janvier au 30 juin 1887
MEMOIRE :						
<i>Nouveau Palais de Justice, Québec :—</i>						
Montant payé de chef jusqu'au 31 janvier 1887.....			\$305,387 56			
do requis au 30 juin 1887 pour travaux faits avant le 31 janvier 1887, non contestés.....		\$70,000 00				
do requis au 30 juin 1887 pour travaux à faire du 31 janvier au 30 juin 1887.....		52,823 15	122,823 15			
Estimation du montant requis pour finir les travaux...			100,000 00			
			\$528,210 71			
<i>Nouvel Hôtel du Parlement :—</i>						
Montant payé de ce chef jusqu'au 31 janvier 1887.....			\$374,470 23			
do requis au 30 juin 1887						
<i>Pour travaux faits avant le 31 janvier 1887, non contestés.....</i>		90,000 00				
do à faire du 31 janvier au 30 juin 1887.....		40,113 91	130,113 91			
Estimation du montant requis pour finir les travaux...			75,000 00			
			\$579,584 14			

ÉTAT du montant requis pour les paiements de la province de Québec, du 31 janvier au 30 juin 1887—(suite)

	Estimation	Dépenses non comprises dans l'estimation	Dépense totale au 31 janvier 1887	Non dépensé sur l'estimation	Estimation supplémentaire	Montant requis du 31 janvier au 30 juin 1887
Balance de l'estimation de la dépense pour 1886-87, restant à faire le 31 janvier 1887.....	1,194,290 33					
<i>A déduire</i> :—						
Estimation pour le fonds d'amortissement, emprunt de 1874.....	30,854 67					
<i>A ajouter</i> :—						
Estimation supplémentaire.....	1,163,435 66 910,332,57					
	2,073,768 23					
Balance de l'estimation des recettes pour 1886-87, le 31 janvier 1887, telle que révisée.....	952,989 11					
<i>A pourvoir</i>	1,120,779 12					

ETAT No. 4

ETAT APPROXIMATIF

Du **PASSIF** et de l'**ACTIF** de la province de Québec, le 31 janvier 1887, basé sur les rapports officiels fournis par les différents départements, mais ne comprenant pas un fort montant de réclamations contestées contre le gouvernement, ni le montant dû à la province sur les créances du fonds d'emprunt municipal

**ÉTAT APPROXIMATIF du Passif et de l'Actif de la Province de
les différents départements, mais ne comprenant pas un fort
ni le montant dû à la province sur les**

PASSIF	\$	cts	\$	cts
Dette fondée, non rachetée.....			18,155,013	33
Emprunts temporaires et dépôts.....			729,227	67
Mandats impayés le 31 janvier 1887.....			16,196	78
Estimation de l'insuffisance des revenus de l'exercice en cours, 1886-87, pour payer les dépenses, non compris les sommes à payer pour les subsides de chemins de fer, l'Hôtel du Parlement, les réclamations pour construction sur le chemin de fer Q. M. O. & O. et pour le palais de Justice de Québec.....			370,842	06
Subsides de chemins de fer, en argent, autorisés, mais non gagnés.....			579,732	25
Subsides de chemins de fer en terrains et admis par ordre en conseil antérieur au 31 janvier 1887, convertis en argent en vertu du statut 49-50 Victoria, chap. 77, 3,800,500 acres @ 70 cts. l'acre.....	2,660,359	00		
Premiers 35 cts l'acre, payables à mesure que les travaux se font.....	1,330,175	00		
Payé acc. de ces subsides jusqu'au 31 janvier 1887.....	245,846	50		
			1,084,328	50
Subsides de chemins de fer en terre pouvant être convertis en argent, 1,326,000 acres @ 70 cts l'acre.....	928,200	00		
Premiers 35 cts l'acre, payables à mesure que les travaux se font.....			464,100	00
<i>Estimation du coût pour finir l'Hôtel du Parlement :—</i>				
Réclamations admises pour ouvrage fait jusqu'au 31 janvier.....	90,000	00		
Estimation du montant requis pour finir les travaux.....	115,113	91		
			205,113	91
Contrat pour les statues de l'Hôtel du Parlement.....			25,000	00
<i>Estimation du coût pour finir le Palais de Justice de Québec :—</i>				
Réclamations admises pour travaux faits jusqu'au 31 janvier.....	70,000	00		
Estimation du montant requis pour finir les travaux.....	152,823	15		
			222,823	15
Balance sur terrains et autres dettes, chemin de fer Q. M. O. & O.....			64,070	00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....			27,000	00
Obligations du Palais de Justice de Québec.....			200,000	00
			22,143,447	65

Québec, le 31 janvier 1887, basé sur les rapports officiels par
montant de réclamations contestées, contre le gouvernement,
créances du fonds d'emprunt municipal

ACTIF	\$	cts	\$	cts
Partie du prix de vente du c. de f. Q. M. O. & O. versée et déposée en banque.....	400,000	00		
Partie du prix de vente du c. de f. Q. M. O. & O. versée et placée en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000	00		
Balance du prix de vente du c. de f. Q. M. O. & O. restant à verser.....	7,000,000	00		
Capitalisation du subside de chemin de fer, en vertu du statut du Canada, 47 Vic. chap. 8.....			7,600,000	00
Dépôt spécial à la Banque Jacques-Cartier, dont le remboursement est refusé à raison d'une contre-réclamation <i>in re</i> l'hon. M. Thomas McGreevy.....			2,394,000	00
Argent en banque.....			100,000	00
Coût de l'école normale Jacques-Cartier, Montréal, remboursable sur le produit de la vente d'une propriété.....			11,473	10
Avances à diverses personnes.....	88,271	40	138,348	02
Estimation du montant dû par Ontario pour intérêt sur le fonds des écoles communes.....	100,000	00		
Cité de Montréal, souscriptions pour le pont de Hull.....			188,271	40
do contribution au coût des terrains expropriés entre Hochelaga et la Place Dalhousie.....			50,000	00
Taxes pour le palais de justice de Québec, en vertu de la 5 Vict., chap. 26, et 48 Vict., chap. 16.....			72,188	02
			200,000	00
			10,754,280	54
<i>Excès de l'Actif sur le Passif le 31 janvier 1887.....</i>			11,389,167	11
			22,143,447	65

Département du trésor

Québec, 31 janvier 1887

H. T. MACHIN,

Sous-trésorier, P. Q.